

Kedge Business School

# Le rapport d'audit : vers un outil d'aide à la décision ?

Laura Capéraà

Master 2

Parcours « Audit et Expertise »

Directeur de recherche: Eustache

EBONDO WA MANDZILA

Introduction.....	4
Partie 1 / le rapport d'audit : une revue de littérature.....	6
Chapitre 1 / Rôle et limites du rapport d'audit.....	6
Section 1 / Le rapport d'audit.....	6
§1 Le rapport d'audit : la norme ISA 700.....	6
§2 Le rapport d'audit en France :.....	7
Section 2 / Rôle et utilisateurs du rapport d'audit.....	9
§1 Rôle de l'audit : réduire l'asymétrie d'information entre les différents acteurs du marché	9
§2 Les utilisateurs du rapport d'audit :.....	11
Section 3 / Les limites du rapport d'audit : une faible utilisation.....	14
§1 Les limites du rapport d'audit :.....	14
§2 Un rapport faiblement utilisé.....	14
§3 Un décalage entre la perception des investisseurs et celle des auditeurs : la forme du rapport en question.....	19
Chapitre 2 / Vers un rapport d'aide à la prise de décision ?.....	22
Section 1 / Les attentes des tiers sur le contenu informatif du rapport d'audit.....	22
§1 La procédure d'audit et conclusions :.....	23
§2 Informations sur l'équipe d'audit.....	24
§3 La qualité des états financiers.....	24
§4 La gouvernance de l'entreprise.....	25
§5 Le futur de l'entreprise.....	25
Section 2 / Un rapport étendu : quel impact sur la prise de décision des investisseurs ?.....	27
§1 Le rapport d'audit étendu modifie la perception des utilisateurs.....	27
§2 Le cas de la France :.....	29
Partie 2 / Etude empirique.....	32
Chapitre 1 / Approche méthodologique.....	33
Section 1 / Les principaux paradigmes en science de gestion :.....	33
§1 Les principaux paradigmes en recherche :.....	33
§2 Les paradigmes utilisés :.....	33
Section 2 / Echantillon et cueillette des données :.....	35
§1 Echantillon :.....	35
§2 Recueil des données :.....	36
Chapitre 2 / Résultats obtenus et discussion.....	37
Section 1 / Hypothèse 1 relative à la faible utilisation du rapport d'audit dans la prise de décision.....	37

§1 Résultat du test :.....	37
§2 Réponse à l'hypothèse 1 : .....	39
Section 2 / Hypothèse 2 relative aux attentes des investisseurs sur le contenu informatif du rapport.....	40
§1 : Résultat du test :.....	40
§2 Réponse à l'hypothèse 2 : .....	43
Contribution de la recherche et pistes futures : .....	46
Bibliographie :.....	50

## Introduction

Après la crise de 2008, les acteurs du secteur financier ont connu une perte de confiance en la communication financière des entreprises, et également en l'audit auquel ils reprochent de ne pas avoir été capable de prévoir les difficultés des entreprises. Ce constat a incité les instances compétentes à mettre en place des réformes de l'audit au niveau européen et bientôt au niveau international, afin d'améliorer le sentiment de confiance des investisseurs. En effet, la réforme de l'audit au niveau européen engagée en 2010 portaient (entre autres) sur les sujets suivants : les EIP (Entités d'intérêt public), la durée des mandats, les services non audit, la régularisation de la profession, le rôle des Comités d'audit et les informations diffusées à travers le rapport d'audit. Aujourd'hui une directive et un règlement ont été adoptés par le Parlement Européen et des groupes de travail ont été mis en place en décembre 2014 pour réfléchir à une transposition de ces textes à un niveau national. Bien que finalement les textes adoptés ne concernent pratiquement que l'organisation du secteur de l'audit, les questions qui avaient été posée par le Livre vert qui avait marqué le début de la réforme en 2010 étaient très pertinentes. Il y a donc aujourd'hui un véritable enjeu sur l'audit et le rapport d'audit dans comme outil pour redonner confiance aux investisseurs, dans la mesure où la question a été posée mais il n'y a pas eu de réponse sur ce sujet de la part de la dernière réforme européenne de l'audit.

L'audit comptable et financier consiste, pour l'auditeur, à réaliser un examen détaillé des états financiers de l'entreprise. Son objectif est d'« exprimer une opinion sur la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes annuels et consolidés » (Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes, CNCC). L'auditeur a également pour mission de réaliser des travaux de contrôle internes afin de tester le bon fonctionnement de l'organisation.

A travers ces missions de contrôle, l'auditeur dispose d'un rôle social et économique important. Il est en effet garant, en tant que professionnel indépendant, de l'information financière communiquée par les entreprises à ses tiers. Ce rôle de garant des comptes est en effet le rôle historique de l'audit. Au début du XXème siècle, le rapport d'audit se limitait à un certificat d'une phrase garantissant le bon établissement des comptes.

Aujourd'hui, l'entreprise s'est complexifiée et les utilisateurs du rapport d'audit se sont diversifiés, leurs besoins ne sont donc plus les mêmes. En effet, comme pour toute profession réglementée, les besoins des utilisateurs évoluent plus vite que la profession, qui est régie par la loi. Il apparait aujourd'hui que l'évolution du rapport d'audit va vers plus de contenu informatif pour l'utilisateur et de nombreux auteurs que nous étudieront dans ce document mettent en évidence le décalage qu'il peut exister aujourd'hui entre les attentes des tiers et ce qu'est le rapport d'audit actuel. C'est en effet peut-être un contenu informatif insuffisant ou peut-être une mauvaise compréhension du rôle du rapport d'audit

qui a entraîné une perte de confiance parmi les investisseurs. Les investisseurs ont tendance à penser que le rapport d'audit donne une opinion sur la santé financière or le rapport d'audit ne garantit que l'adéquation des états financiers avec les normes comptables en vigueur dans le pays.

Aussi, nous pouvons nous demander dans quelle mesure les utilisateurs des états financiers utilisent le rapport d'audit aujourd'hui. Nous pouvons également nous interroger sur les améliorations à apporter pour que le rapport soit plus utile aux investisseurs dans leur prise de décision.

De nombreuses recherches ont été menées sur ces sujets, cependant, leurs résultats contradictoires ne permettent pas d'avoir une conclusion définitive. De plus, la plupart des recherches ont été menées dans un contexte américain et anglo-saxon, et très peu ont été réalisées en France. Ceci entraîne Nathalie Gonthier-Besacier à encourager la recherche dans ce sens, en mettant l'accent sur le contenu du message délivré par le rapport d'audit et sur le contexte français. En effet, si l'on met en parallèle les quelques études menées en France avec celles réalisées dans le contexte anglo-saxon, il apparaît que les auteurs se posent les mêmes questions de fond.

L'objectif de cette recherche est donc, dans un premier temps, de nous interroger sur la place du rapport d'audit auprès des tiers de l'entreprise, puis dans un second temps de déterminer quels pourraient être les changements principaux à effectuer dans le rapport d'audit pour qu'il devienne une source d'informations plus utile à la prise de décision pour les utilisateurs des états financiers.

## Partie 1 / le rapport d'audit : une revue de littérature

---

### Chapitre 1 / Rôle et limites du rapport d'audit

Nous souhaitons exposer dans ce premier chapitre ce qu'est le rapport d'audit aujourd'hui, quel est son rôle mais aussi quelles sont ses limites.

Nous allons donc dans un premier temps nous intéresser aux normes qui encadrent le rapport d'audit, sur le plan international puis sur le plan français, et nous mettrons en évidence les différences qu'il existe entre ces deux standards. Nous analyserons ensuite le rôle intrinsèque du rapport d'audit avant de se demander quels sont les acteurs susceptibles d'être intéressés par l'existence ou le contenu de ce rapport. Nous verrons finalement que le rapport d'audit a des limites et nous nous arrêterons sur une de ces dernières qui nous intéresse particulièrement dans le cadre de cette étude.

#### Section 1 / Le rapport d'audit

##### §1 Le rapport d'audit : la norme ISA 700

Les rapports d'audit diffèrent selon les pays. La plupart des études menées ces dernières années se fondent sur le rapport d'audit tel que présenté dans la norme ISA 700. En effet, depuis les années 1980, un effort d'harmonisation du rapport d'audit a été mené au niveau international. Depuis 2009, la norme ISA 700 est entrée en vigueur. Cette norme est issue de l'International Federation of Accountants (IFAC) à travers une de ses commissions l'International Auditing and Assurance Standards Board (IAASB). Le rapport d'audit conforme à cette norme comprend quatre catégories d'informations :

La première catégorie d'informations correspond au périmètre de responsabilité de l'auditeur et celle du management de l'organisation audité. Il est indiqué que la responsabilité de la direction est d'établir les états financiers et de s'assurer que le contrôle interne mis en place permette d'émettre des informations financières sans anomalies significatives. Ce paragraphe a pour but d'aider les tiers à comprendre les fondements sur lesquels s'appuie l'audit. Vient ensuite la responsabilité de l'auditeur. Celui-ci doit indiquer sur le rapport d'audit que sa responsabilité est d'émettre une opinion sur l'adéquation des états financiers avec les normes comptables. Il indique également qu'il respecte des règles

d'éthique et qu'il planifie l'audit de manière à avoir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

La deuxième catégorie d'informations est celle concernant la compréhension des travaux d'audit. En effet, dans le rapport d'audit, l'auditeur doit expliquer en quoi consiste un audit et décrire les méthodes comptables employées par l'organisation. Il doit mettre en avant le fait que l'audit est la mise en œuvre de procédures visant à « recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers ». La mise en place des procédures relève du jugement professionnel de l'auditeur qui les évalue en fonction des risques de l'entreprise et des conclusions du contrôle interne.

La troisième catégorie est celle des informations sur les auditeurs. Le nom du cabinet et son adresse doivent apparaître sur le rapport d'audit, ainsi que le nom et la signature du signataire. Les auditeurs doivent également faire mention de leur indépendance par rapport à l'organisation audité.

Enfin la dernière catégorie d'informations est celle de l'opinion de l'auditeur sur les états financiers. Ce paragraphe doit indiquer si les états financiers sont conformes aux normes comptables. L'auditeur peut utiliser plusieurs opinions selon le contexte de l'entreprise (sans réserve, avec réserve, défavorable, impossibilité de donner une opinion). Il ajoutera un paragraphe avec des observations s'il pense qu'une information supplémentaire doit être communiquée aux tiers de l'entreprise.

Il apparaît que le rapport d'audit décrit par la norme ISA 700 insiste sur la différence entre la responsabilité de l'auditeur et celle du management de l'entreprise audité. En effet, il est important que le lecteur du rapport comprenne le périmètre de la mission de l'audit. Cependant, le contenu du rapport est laissé en grande partie au jugement professionnel de l'auditeur. En effet, seule l'opinion de l'auditeur est obligatoire, les observations sont laissées à son jugement.

## §2 Le rapport d'audit en France :

Le rapport d'audit en France est plus contraignant que le rapport d'audit décrit par la norme ISA 700, et est fondé sur les directives de la NEP 700. En effet, le rapport d'audit en France comprend trois parties :

- La certification des comptes : l'auditeur émet tout d'abord son opinion ; sans réserve, avec réserve, ou refus de certifier. Si l'opinion de l'auditeur est une certification avec réserve ou un refus de certifier, il doit préciser le motif de réserve ou de refus. Comme dans le cadre de la norme ISA 700, cette partie peut faire l'objet d'observations laissées au jugement professionnel de l'auditeur. Cependant les observations sont obligatoires en cas d'incertitude quant à la continuité d'exploitation ou un changement de méthode comptable.

- La justification des appréciations NEP 705 : cette partie du rapport doit motiver l'opinion de l'auditeur et permettre au lecteur de mieux comprendre la conclusion. Cette partie inclura le choix des méthodes, les estimations comptables importantes (mettant en jeu le jugement professionnel), la présentation des comptes... L'auditeur est aussi libre d'apporter des justifications sur le contrôle interne.
- La vérification des informations spécifiques prévues par les textes réglementaires : dans cette partie, l'auditeur doit certifier la conformité de certains documents officiels comme les rapports de gestion.... Il doit également prévenir le lecteur en cas de prise de participation ou de prise de contrôle, et divulguer quelles sont les personnes détenant le capital.

Le rapport d'audit en France est donc plus détaillé et comprend plus d'informations que le rapport d'audit préconisé par la norme ISA 700. En effet, une réforme du rapport d'audit avait été menée en 2003 au moment de la Loi sur la Sécurité Financière. Cette réforme a notamment introduit la justification des appréciations qui est la spécificité du rapport français.



## **Section 2 / Rôle et utilisateurs du rapport d'audit**

### **§1 Rôle de l'audit : réduire l'asymétrie d'information entre les différents acteurs du marché**

Le rôle historique du rapport d'audit est de certifier la conformité des comptes avec les normes comptables en vigueur dans le pays. Nous observons deux objectifs qui découlent de la certification des comptes par un professionnel indépendant. Le premier est de réduire l'asymétrie d'information entre le dirigeant d'une société et son actionnaire, le second est de réduire également l'asymétrie d'information mais entre la société (le dirigeant et l'actionnaire sont confondus) et ses créanciers. Enfin, nous verrons à travers les utilisateurs du rapport d'audit que ce dernier réduit également l'asymétrie d'information pour d'autres acteurs du secteurs financier.

Nous allons décrire la théorie de l'asymétrie d'information, l'audit étant un outil pour la réduire.

Jensen et Meckling (1976) mettent en évidence l'existence d'un problème d'agence au sein des entreprises. En partant de la théorie de la firme qui expose que l'entreprise est un ensemble de contrats liants des individus aux intérêts divergents, et de la théorie de la réglementation qui soutient que le processus politique d'une société est une lutte entre personnes cherchant à maximiser leurs intérêts par des transferts de richesses, Jensen et Meckling exposent leur théorie de l'agence. Celle-ci s'occupe des conflits d'intérêts qu'il peut y avoir entre un actionnaire et son dirigeant. En effet, pour diriger son entreprise, l'actionnaire embauche un dirigeant en qui il place sa confiance. L'actionnaire attend du dirigeant qu'il travaille à sa place pour maximiser sa richesse. Cependant, la complexité des travaux menés par le dirigeant et le fait que l'actionnaire ne peut superviser toutes ses tâches, entraîne une asymétrie d'information entre ces deux acteurs. Jensen et Meckling mettent en avant que seul un système comptable peut permettre à l'actionnaire de contrôler les actions du dirigeant. Cependant, d'après la théorie de la réglementation, le dirigeant va essayer de se servir de cette asymétrie d'information afin de maximiser sa propre richesse.

Arrow (1985) met en évidence dans ses recherches deux solutions au problème d'agence entre actionnaires et dirigeants. La première solution est de fonder la rémunération du dirigeant sur des ratios comptables compatibles avec les intérêts de l'actionnaire. Il y a cependant une limite à cette solution : le dirigeant étant celui qui établit les comptes, il pourrait donc être tenté d'améliorer le ratio qui l'intéresse au détriment des autres. La deuxième solution suggérée par Arrow, est le recours à un audit externe pour certifier que les comptes établis par le dirigeant sont conformes aux normes établies. En effet, l'indépendance des auditeurs permet de réduire les conflits d'agence en réduisant l'asymétrie d'information qui existe entre le dirigeant et l'actionnaire. La revue des comptes

par un Commissaire aux Comptes indépendant réduit les risques de comportement opportuniste du dirigeant et donne plus de crédibilité aux états financiers qu'il établit.

Jensen et Meckling vont plus loin en démontrant le caractère équilibrant du rapport d'audit. En effet, d'après eux le rapport d'audit sert à la fois à résoudre les conflits d'agence, mais aussi à faire converger des intérêts divergents au sein de l'entreprise. Ils démontrent que l'audit permet de répondre aux intérêts de l'actionnaire et du dirigeant. En effet, dans le problème d'agence, sont mis en évidence l'apparition de 3 coûts. Ces derniers sont composés des coûts de surveillance (dépenses engagées par l'actionnaire pour surveiller les agissements du dirigeant), les coûts de signalisation (dépenses engagées par le dirigeant pour envoyer des signaux de crédibilité à l'actionnaire) et des coûts résiduels qui résultent du fait que les actions du dirigeant ne peuvent pas être sous contrôle total sans que l'entreprise ne perde de sa valeur. L'audit externe permet de répondre aux 2 premiers coûts d'agence. Le dirigeant utilisera l'audit pour communiquer ses performances ainsi que son honnêteté auprès de l'actionnaire. Ce dernier s'en servira pour contrôler les actions du dirigeant et assurer la crédibilité de ses comptes vis-à-vis des tiers de l'entreprise.

Les actionnaires ont donc intérêt à passer par des tiers indépendants pour s'assurer de l'absence de manipulations comptables, tout comme le dirigeant a intérêt à ce qu'un auditeur confirme sa compétence et son honnêteté. L'audit semble être pour Jensen et Meckling le meilleur moyen d'assurer que les dirigeants et les actionnaires soient en possession de la même information.

Le rôle de l'audit est donc de réduire l'asymétrie d'information, et cela vaut pour tous les utilisateurs des états financiers et non uniquement pour les actionnaires. En effet, d'autres tiers de l'entreprise se servent du rapport d'audit pour confirmer la conformité des états financiers comme les banquiers, les investisseurs ou les analystes financiers. Selon Raffournier (1990), les créanciers et les investisseurs sont engagés dans une relation contractuelle avec l'entreprise puisqu'ils engagent des ressources en échange d'une rémunération. Il met en évidence qu'il peut exister une relation conflictuelle entre une entreprise (on considère ici que le dirigeant et l'actionnaire ont les mêmes intérêts) et ses créanciers dans la mesure où l'argent prêté peut être détourné de son utilisation initiale. A cet égard, les différents agents peuvent donc se retrouver en situation d'asymétrie d'information, et ce sur 3 points :

- La politique de dividendes : l'actionnaire peut décider d'augmenter ses dividendes grâce à la dette, sans en avertir préalablement ses créanciers. Cela diminuerait alors le montant des investissements prévus et donc la valeur prévisionnelle de la société.
- La politique d'endettement : un endettement excessif augmentant le risque de faillite, l'actionnaire peut être incité à se lancer dans des projets plus risqués que ce

qui avait été négocié avec les créanciers. De plus, un fort endettement va diminuer la valeur des actions de l'entreprise et donc la valeur de l'entreprise.

- La politique d'investissement : les actionnaires auraient également tendance à faire des investissements non rentables avec l'argent des prêts car le profit irait aux créanciers.

Raffournier (1990) expose deux solutions à ce conflit entre une entreprise et ses créanciers. La première est d'ajouter des clauses restrictives aux contrats de prêts pour éviter les abus cités ci-dessus. La seconde solution est le recours à l'audit externe pour certifier la fiabilité des comptes et donc la valeur de l'entreprise aux yeux des créanciers ainsi que le risque de surendettement.

Le rôle de l'audit décrit ci-dessus est de fiabiliser l'information financière tout en réduisant l'asymétrie d'information. Ce rôle peut être étendu à plus que les créanciers, puisqu'aujourd'hui de nombreux acteurs ont besoin de s'appuyer sur les comptes communiqués par les entreprises dans le cadre de leurs métiers. C'est le cas par exemple des investisseurs et des analystes financiers qui peuvent se retrouver dans une situation d'asymétrie d'information similaire à celle du créancier.

## §2 Les utilisateurs du rapport d'audit :

Nous avons vu que le rôle du rapport d'audit est de réduire l'asymétrie d'information entre les différents acteurs du marché. Nous allons voir quels sont les acteurs qui peuvent être intéressés par le rapport d'audit.

Les premiers acteurs concernés par le rapport d'audit sont les dirigeants et les actionnaires. En effet, nous avons vu au paragraphe précédent que le rapport d'audit était un moyen pour l'actionnaire de contrôler les actions du dirigeant. Il permet également au dirigeant de montrer à l'actionnaire la qualité de son travail et son honnêteté.

Les premières personnes intéressées par un rapport d'audit (en dehors des actionnaires et du dirigeant) sont sûrement les créanciers et en particulier les banquiers. Nous avons également vu au paragraphe précédent que la théorie de l'agence pouvait être étendue aux créanciers de l'entreprise. En effet, les banquiers sont de plus en plus averses au risque et demandent souvent le rapport d'audit avant d'accorder ou non un prêt à une entreprise (Libby 1979 ; Firth 1980; Houghton 1983; Soltani 1992). Une entreprise ayant besoin de financement voudra présenter des comptes inspirant confiance aux créanciers. Ils auront par exemple peut-être tendance à diminuer leurs charges afin de faire apparaître un meilleur résultat et des capitaux propres plus importants. Le créancier sera donc rassuré par un rapport du Commissaire aux comptes confirmant la fiabilité des états financiers. Ces mêmes auteurs mettent aussi en évidence que les banquiers peuvent aussi utiliser le rapport d'audit pour savoir quel taux octroyer à un prêt.

Plusieurs organismes étatiques peuvent être intéressés par le rapport d'audit et les contrôles du Commissaire aux comptes. L'Etat lui-même est intéressé par le rapport d'audit dans le sens où la revue des comptes par un Commissaire aux comptes garantit l'adéquation du paiement des différents impôts auxquels les entreprises sont soumises. L'Etat peut être également particulièrement intéressé par l'absence de rapport d'audit. En effet, une entreprise dont le Commissaire aux comptes refuse de signer le rapport sera peut-être une cible pour un redressement fiscal. L'Etat à travers la justice est aussi intéressé par le rapport d'audit. En effet, le Commissaire aux comptes peut décider de ne pas signer le rapport d'audit à cause de fraudes qu'il aurait détecté au cours de ses travaux. Dans cette situation, c'est encore l'absence de rapport d'audit qui donne une information. Le Commissaire aux comptes a dans ce cas-là également l'obligation de faire une déclaration au Procureur de la République. L'Etat est également un investisseur dans certaines entreprises ou dans des banques. Là son intérêt pour le rapport d'audit rejoint celui des investisseurs, expliqué un peu plus loin dans le paragraphe.

Les salariés d'une entreprise peuvent également être intéressés par le rapport d'audit. Le rapport du Commissaire aux comptes est publié pour les entreprises cotées ou déposé aux greffes pour les non cotées. Ceci permet aux salariés d'avoir accès aux comptes de l'entreprise. Cela leur permet de réduire l'asymétrie d'information qu'il existe entre les salariés et le dirigeant. Il faut préciser que les salariés ont le droit de se faire expliquer les comptes par un Expert-comptable. Lorsque les comptes sont certifiés, cela donne plus de crédibilité à l'explication de l'Expert-comptable. Si le Comité d'entreprise le souhaite, il peut également demandé à un Commissaire aux comptes choisi par ses soins d'effectuer un audit. La connaissance des comptes par les salariés est importante pour eux et cela pour plusieurs raisons. Les comptes peuvent être une base pour des revendications salariales diverses, mais les salariés sont surtout intéressés par l'évolution de l'entreprise et donc de leur emploi en particulier dans des contextes difficiles. Les salariés ont également un intérêt direct à prendre connaissance des états financiers pour la participation. Dans ses contrôles pour le rapport d'audit, le Commissaire aux comptes examine le calcul de la participation. Le rapport d'audit peut donc être important pour les salariés dans le sens où il valide la bonne redistribution des richesses de l'entreprise. Enfin, les salariés peuvent également être actionnaires dans leurs entreprises et dans ce cas-là leur intérêt pour le rapport du Commissaire aux comptes est similaire à celui des actionnaires, expliqué ci-après.

Enfin, le marché en général est intéressé par le rapport du Commissaire aux comptes. On peut parler en particulier des investisseurs. Ces derniers occupent une place importante de par le volume toujours grandissant des échanges sur le marché. Les investisseurs utilisent le rapport d'audit pour investir dans une entreprise ou au contraire s'en retirer (Asare et Wright 2012). La dernière catégorie d'utilisateurs est le groupe des analystes financiers. D'après Bessière et Schatt, (2011) le rôle des analystes financiers est d'aider les investisseurs à investir dans les bons actifs. Leur mission comporte une phase de collecte des

informations, et ces informations se doivent d'être de qualité, d'où l'utilisation du rapport d'audit pour assurer la fiabilité des informations financières.

A travers le rôle du rapport d'audit et son utilisation par différents acteurs, nous avons vu que rôle de l'audit est principalement celui d'un contrôle. Les travaux de l'auditeur se limitent donc à la détection de fraudes ou d'erreurs dans les états financiers. Nous verrons dans la deuxième partie qu'aujourd'hui, les tiers de l'entreprise attendent que le rapport d'audit aille plus loin dans son analyse. Cependant, ce rôle avéré de contrôle de l'audit, devrait faire de lui une source privilégiée d'information pour les tiers de l'entreprise. Nous allons voir que cela n'est pas forcément le cas, et que les études menées sur l'utilisation du rapport d'audit par les tiers de l'entreprise ne donnent pas de résultats clairs sur son utilité.

### **Section 3 / Les limites du rapport d'audit : une faible utilisation**

Malgré les dispositifs mis en œuvre par la loi de sécurité financière pour garantir la qualité d'information du rapport d'audit, on remarque l'existence de limites. Nous allons d'abord mettre brièvement en avant les limites du rapport d'audit avant de s'attarder sur sa faiblesse principale pour cette recherche : sa faible utilisation.

#### **§1 Les limites du rapport d'audit :**

Nous ne nous attarderons pas trop sur les limites du rapport d'audit dans cette partie, puisqu'elles seront exposées de manière plus détaillées dans le chapitre 2. En effet, la revue de littérature que nous avons effectuée met en évidence dans le chapitre 2 les attentes des utilisateurs, or les attentes non comblées des utilisateurs des états financiers sont autant de limites au rapport d'audit.

Nous voulons d'abord mettre en évidence que les limites du rapport d'audit sont celles dictées par la loi. La mission d'audit étant légale, son contenu et sa forme sont imposés par des règles strictes. Dans ce cadre, nous allons brièvement exposer ce que nous pensons être les limites les plus importantes du rapport d'audit selon ce qu'en attendent les utilisateurs. Ces conclusions s'appuient sur des textes détaillés dans le chapitre 2 du document. D'après ces textes, nous avons dégagé 5 catégories de limites au rapport d'audit. Le rapport d'audit ne comprend pas suffisamment d'informations sur : les procédures d'audit, les auditeurs, la qualité des états financiers fournis, la gouvernance de l'entreprise, et sur le futur de l'entreprise.

Nous remarquons cependant que les recherches menées sur le rapport d'audit mettent en évidence une caractéristique du rapport d'audit que nous considérons comme une limite : sa faible utilisation.

#### **§2 Un rapport faiblement utilisé**

Dans ce paragraphe, nous allons nous demander si les acteurs du secteur financiers utilisent vraiment le rapport d'audit dans leur prise de décision. Nous avons pris en compte les études postérieures à 2008 qui ne prennent en compte que le rapport d'audit selon la norme ISA 700 mais aussi les études plus anciennes car il y a trop peu d'études sur ISA 700 pour dégager une tendance. Nous allons définir les deux principales méthodologies utilisées par les études qui suivent, même si certaines en utilisent d'autres.

- La première méthodologie étudie le lien entre le rapport d'audit et la réaction du marché. Ces recherches proposent pour la plupart de mesurer l'impact des différentes opinions exprimées à travers le rapport d'audit sur les marchés et ainsi de déterminer quel est l'apport de ce rapport dans les décisions des investisseurs. Ces recherches reposent sur la théorie des marchés efficients (Fama 1991), qui suggère que si une information est pertinente pour le marché, elle aura un impact immédiat sur le cours boursier. La méthode utilisée pour évaluer les titres est principalement celle du MEDAF.
- La deuxième méthodologie est comportementale. Les chercheurs exposés dans la suite de la partie soumettent différents rapports d'audit à un échantillon de personnes, en changeant une seule information. La plupart des recherches portent sur l'allocation de prêts de la part des banquiers selon qu'il y a ou non une réserve dans le rapport d'audit. L'objectif comme pour la première méthode est de déterminer si le rapport d'audit affecte la décision des banquiers.

Nous allons étudier séparément les études dont les résultats sont positifs et celles dont les résultats sont négatifs. Nous considérons qu'un résultat positif correspond à une réaction anormalement négative du marché à la publication d'un rapport avec réserve. Dans les deux cas, l'hypothèse de départ est que l'expression d'une réserve dans le rapport d'audit doit avoir un impact négatif sur le cours boursier ou les allocations de prêts.

Certaines études montrent que les acteurs du secteur financier ont une réaction positive au rapport d'audit, ce qui permet de déduire qu'ils se servent du rapport d'audit comme source d'information dans leur prise de décision.

En effet, plusieurs recherches récentes concluent qu'il existe un lien direct entre l'émission du rapport d'audit avec réserve et une réaction négative du marché. Ces études soulignent que le marché a peu de réaction à un rapport d'audit standard (c'est-à-dire sans notes explicatives) sans réserves. Cependant, une réserve ou des commentaires dans le rapport d'audit entraîne une réaction du marché. En effet, Menon et Williams (2010) aux Etats-Unis soulignent une réaction anormalement négative du marché lors de la divulgation d'un « On Going Concern » dans le rapport d'audit. Leurs recherches vont plus loin et distinguent que la réaction est encore plus négative lorsque la réserve émise est expliquée, et encore plus quand elle correspond à un problème sur le financement de l'entreprise. De même, Czerney, Schmidt, Thompson (2014) mettent en évidence que les investisseurs réagissent peu aux rapports d'audit standards mais qu'on trouve des réactions anormales du marché quand le rapport d'audit comprend des notes explicatives, même quand l'auditeur n'émet pas de réserves. Menon et Williams (2010) perçoivent à travers leur étude que ce sont les investisseurs institutionnels qui sont le plus réactifs aux rapports d'audit, et ce sont donc eux qui donnent la tendance du marché. Kim and al (2010) conclue aussi sur l'utilité du

rapport d'audit, mais cette fois-ci chez les banquiers dans le contexte coréen en utilisant la méthodologie comportementale. L'échantillon de leur recherche est composée d'entreprises privées n'étant pas soumises à un audit légal, mais certaines d'entre elles font la demande d'un audit dit volontaire. Les auteurs comparent les taux d'intérêts accordés aux entreprises ne faisant pas l'objet d'un audit, et ceux accordés aux entreprises demandant un audit de manière volontaire. Les intérêts accordés aux entreprises ayant fait l'objet d'un audit volontaire sont significativement moins élevés (56% à 124%) que ceux accordés aux entreprises n'étant pas passées par un audit. D'après cette recherche, les banquiers montrent un intérêt au rapport d'audit et modifient leur comportement en fonction de l'existence ou non de ce rapport.

Des études plus anciennes utilisant la réaction du marché vont aussi dans le même sens. Les recherches de Firth (1978) en Angleterre mettent en évidence le fait que les investisseurs composent différemment leurs portefeuilles d'actions selon les informations contenues dans certaines réserves du rapport d'audit. Cet auteur indique que le type de réserve entraîne différents comportements de la part des investisseurs. Il émet tout de même une limite à son étude : on ne peut pas être certain que la réaction du marché n'est pas la conséquence d'une information concomitante du marché. De la même manière, Loudder (1992) a enregistré une réponse anormale et négative sur le marché américain lors de l'émission d'un rapport contenant une réserve «subject to». Soltani (1992) a fait une étude sur le marché français. Il conclut que les réserves mais également les observations et les constatations présentes dans le rapport d'audit ont un effet négatif sur le cours boursier. Cependant une réserve peut être émise, dans le sens où la réaction du marché enregistrée se trouve autour de la date d'émission du rapport, donc comme pour les recherches de Firth (1978), même si l'auteur a fait le lien avec l'émission du rapport d'audit, le résultat de cette étude peut être la conséquence d'autres informations communiquées presque au même moment sur le marché. Aux Etats-Unis, Fields et Wilkins (1991), ont fait des études un peu différentes. Ils ont cherché à savoir quelle était la réaction du marché à l'annonce d'un retrait de réserve. Leurs résultats montrent que le retrait d'une réserve a un effet positif sur les cours boursiers, ce qui, d'après eux, prouve que la réserve dans le rapport d'audit apporte une information pertinente aux investisseurs. Ici encore, les résultats de cette étude sont à mesurer car elle prend en compte uniquement les rapports avec réserves, et ne donne pas de résultat sur l'usage que fait le marché des rapports d'audit sans réserve (ce qui représente la majorité des rapports d'audit). D'autres auteurs (Chen, Su, et Zhao, 2000) ont fait ces mêmes recherches dans le contexte chinois. D'après eux, l'émission du rapport d'audit a des effets significatifs sur l'évolution du marché. Cependant cette étude est à remettre dans le contexte chinois. En effet, à cause du fort contrôle de l'Etat sur les entreprises, peu d'autres informations financières sont émises. En utilisant la méthodologie comportementale, Gul (1987) démontre que les banquiers australiens prennent en compte l'opinion de l'auditeur dans leurs décisions d'attribution de prêts. L'auteur leur a fait parvenir des dossiers de demandes de prêts fictifs comprenant des rapports d'audit avec



trois niveaux de réserves différents. Les banquiers accordent moins souvent des prêts aux deux réserves les plus graves.

D'autres études, exposées dans le paragraphe suivant, ne permettent pas de faire le lien entre le rapport d'audit et la prise de décision des utilisateurs des états financiers. Ces études font penser que le rapport d'audit est peu utilisé par les professionnels du secteur financier.

Des études récentes montrent que le rapport d'audit a peu d'influence sur les marchés. C'est le cas de la recherche effectuée par Lisowsky et Minnis (2013). Ces auteurs mettent en évidence que les entreprises cherchant à faire une augmentation de capital utilisent un audit et que l'audit joue un rôle important. Cependant seules 55% des entreprises voulant augmenter leur capital font appel à un audit. L'auteur suggère que les entreprises ont des mécanismes alternatifs pour résoudre les problèmes d'asymétrie d'information dans ce contexte. Certains de ces articles montrent des réactions significatives du marché suite à l'émission du rapport d'audit, cependant les auteurs n'arrivent pas à faire de liens probants avec ces deux événements. Certains auteurs ne voient pas de réponses manifestes du marché à l'émission du rapport d'audit. He et Thorton (2013) se sont posé la question de l'impact des conclusions sur le contrôle interne. D'après eux, les investisseurs ne montrent pas une réaction anormale à la sortie du rapport d'audit, mais avant celle-ci. Ils en concluent donc que les investisseurs sont capables d'anticiper les problèmes de contrôle interne. L'information du rapport d'audit est donc déjà connue à son émission. D'autres études plus anciennes mais comportant les mêmes conclusions seront exposées dans le paragraphe suivant. Enfin, dans les recherches récentes, il nous faut mentionner une dernière étude, ne présentant pas la même méthodologie de recherche. Il s'agit des recherches de Carcello (2012) qui est revenu sur une étude faite aux Etats-Unis par le PCAOB<sup>1</sup>. Cette étude vise à connaître les attentes des investisseurs sur le rapport d'audit. L'utilité du rapport d'audit n'est pas évaluée en fonction de la réaction du marché. En effet, des questionnaires ont été développés par des membres du PCAOB ainsi que par des professionnels appartenant à d'importants investisseurs institutionnels. Ils ont été envoyés à 300 banques d'investissements, fonds de pension, hedges funds... Le questionnaire, qui se penche plus sur le contenu informatif du rapport d'audit, commence par demander aux investisseurs leur opinion actuelle sur le rapport d'audit. Les résultats dévoilent que 91% d'entre eux disent ne jamais lire ce rapport, et seulement 23% de ceux qui les lisent y trouvent des informations qui les intéressent.

---

<sup>1</sup> PCAOB : Public Company Accounting Oversight Board (USA)

D'autres études plus anciennes mettent aussi en évidence la faible utilisation du rapport d'audit par les investisseurs. Certains auteurs arrivent à la conclusion que seules les réserves les plus sérieuses produisent un effet significatif sur le marché. En effet, Dodd (1984) conclut dans son étude sur le marché américain que les rapports d'audit contenant une réserve « subject to » n'ont pas d'effets significatifs, contrairement à ceux contenant une réserve « disclaimer ». Ces résultats doivent être considérés avec prudence car dans son étude, seuls cinq rapports contiennent une réserve de type « disclaimer ». D'autres études établissent une absence totale de réaction du marché à la publication du rapport d'audit. Pucheta Martinez et al (2003) met en évidence dans le contexte espagnol que le prix des actions ne varie pas quelque soit la conclusion du rapport d'audit, qu'il contienne une réserve ou non. Cette recherche établit également que les résultats sont les mêmes que le rapport d'audit soit produit par un des Big Five ou un autre cabinet. De la même manière, l'étude menée par Schaub (2006) fait apparaître une réaction négative du marché à la parution du rapport d'audit avec réserve. Cependant dans 70% des cas, les titres ont repris leur valeur initiale cinq jours après. On ne peut donc pas conclure que le rapport d'audit soit utile aux tiers dans leurs prises de décisions. Fleak et Wilson (1994) trouvent des résultats plus difficiles à exploiter. En effet, leur étude porte sur la réaction du marché quand le rapport d'audit apporte une information inattendue au public (que ce soit une réserve ou non). Les résultats montrent une réaction négative du marché face à une opinion négative inattendue de la part de l'auditeur, mais ne montrent pas une réaction positive face à une opinion positive de l'auditeur. Par ailleurs, comme nous l'avons vu au paragraphe précédent, certains auteurs ayant utilisé la même méthodologie arrivent à la conclusion que les investisseurs possèdent des informations leur permettant d'anticiper le rapport d'audit. C'est le cas des recherches d'Elliott (1982), qui suggèrent que le rapport d'audit ne comprend pas d'informations nouvelles pour les investisseurs. Il observe que la réaction négative du marché intervient bien avant l'émission du rapport d'audit avec réserve. Pour lui, cela prouve que les informations contenues dans le rapport d'audit ont bien une utilité, mais que les investisseurs les possèdent bien avant l'émission du rapport. En effet, l'émission du rapport d'audit est précédée de plusieurs publications financières. D'après lui, le rapport d'audit contient des informations pertinentes mais qui n'interviennent pas dans la décision de l'investisseur car sont révélées trop tard. D'autres études menées à l'aide de la méthodologie comportementale montrent aussi des résultats négatifs. Les recherches de Houghton (1983) montrent que la réserve émise dans le rapport d'audit ne suffit pas à ce qu'un banquier refuse l'attribution d'un prêt. Le seul cas dans lequel l'opinion de l'auditeur sera prise en compte est celui de la réserve la plus sévère. Nous souhaitons évoquer finalement ici les travaux de Church, Davis et McCracken (2007). Ces derniers analysent les résultats d'autres études sur la réaction des utilisateurs des états financiers face au rapport d'audit. Pour eux, le rapport d'audit a une portée symbolique pour les utilisateurs dans le sens où il est capable d'identifier des entreprises dont les états financiers sont défallants. Cependant, malgré ce rôle symbolique, ils mettent en évidence dans leurs travaux que le rapport d'audit n'est pris en compte que dans les cas les plus importants de réserves.

Les résultats de ces études sont donc très contradictoires. On remarque cependant une tendance qui se dégage. Nous pouvons la décrire grâce à plusieurs hypothèses :

- Les utilisateurs des états financiers tiennent assez peu compte du rapport d'audit s'il ne comprend pas de réserve.
- Le rapport d'audit avec réserve a, en règle générale, très peu d'influence sur la prise de décision des utilisateurs des états financiers.
- Le rapport d'audit est presque toujours précédé de publications qui communiquent les mêmes informations.
- Plus la réserve est grave plus le rapport d'audit a une influence sur les utilisateurs.
- Le rapport d'audit a un caractère symbolique aux yeux des utilisateurs des états financiers même si ces derniers y trouvent peu de contenu informatif.

### §3 Un décalage entre la perception des investisseurs et celle des auditeurs : la forme du rapport en question

De nombreuses études ont montré qu'un décalage existe entre la perception du rapport d'audit par les tiers de l'entreprise et celle des auditeurs. Il y a donc un écart entre ce que les commissaires aux comptes pensent transmettre et le message que perçoivent vraiment les tiers de l'entreprise. Cet écart de perception est appelé « communication gap » dans la littérature. Les différents auteurs mettent en évidence la nécessité de changer la forme du rapport d'audit pour rendre le rapport d'audit plus clair aux yeux des investisseurs.

Les études menées dans ce sens utilisent une méthodologie sémantique. Cette dernière vise à étudier le sens que donnent des échantillons de personnes au rapport d'audit, c'est-à-dire la compréhension du message contenu dans le rapport d'audit. Toutes les études menées avec cette méthodologie montrent un écart entre la perception de l'auditeur et celle des tiers de l'entreprise sur le message des rapports financiers.

Nous nous intéresserons tout d'abord aux études faites avant le passage à la norme ISA 700. En effet, la norme ISA 700 apportant notamment des indications sur le rôle de l'auditeur devrait permettre aux investisseurs de mieux comprendre le rapport d'audit et donc de mieux en appréhender le message. Nous voulons donc voir si le passage à la norme ISA 700 a fait s'opérer un changement dans la perception des investisseurs.

Avant le passage à la norme ISA 700, Holt et Moizer (1990) mettent en évidence que le message contenu dans le rapport d'audit n'est pas interprété de la même manière par les auditeurs et les utilisateurs des états financiers. Tout d'abord les utilisateurs font beaucoup moins de différences entre les différents rapports d'audit que les auditeurs. Il y a donc un message qui est mal communiqué puisque chaque type de rapport correspond à une opinion. Pour les rapports émis sans réserves, l'étude met aussi en avant le fait que les utilisateurs trouvent le rapport d'audit moins fiable que les auditeurs, et ils ne pensent pas

toujours qu'un rapport sans réserve correspond à une adéquation avec les normes comptables. Ils sont aussi plus sceptiques que les auditeurs sur le fait que les bons contrôles sont mis en place au niveau du management pour assurer la viabilité de l'entreprise. Paradoxalement, les rapports émis avec différents types de réserves ont un effet plus négatif sur la perception des auditeurs que sur celles des utilisateurs des états financiers. Hatherly et al (1991) ont atteint le même résultat. Ils ont cependant remarqué qu'un rapport étendu pouvait changer l'opinion des utilisateurs. Il n'est cependant pas précisé si l'écart se réduit avec la perception des auditeurs. D'après les auteurs, le changement de perception vient en grande partie de l'expression de l'objectif d'audit.

Le passage à la norme ISA700 avait notamment pour objectif de clarifier le rôle de l'auditeur et du rapport d'audit. Cet éclairage devait diminuer les décalages de perceptions entre investisseurs et auditeurs. Cependant, plusieurs études montrent que le décalage de perception existe encore. Des études menées par l'IAASB<sup>2</sup> et l'ISA<sup>3</sup> (Asare et Wright 2012) arrivent à cette conclusion que les utilisateurs et les auditeurs n'ont pas la même interprétation du rôle et de la responsabilité des auditeurs, ainsi que de la conclusion de l'audit. Cette recherche met notamment en exergue le fait que les utilisateurs des états financiers pensent que les travaux de vérification de l'auditeur sont réalisés sur une étendue de tests plus élevée que ce qui est. D'autres études se sont intéressées à la différence de perception des utilisateurs des états financiers entre le rapport d'audit avant et après le passage à la norme ISA 700 (Baskerville et al. 2010 ; Gold et al. 2012). Ces études mettent en évidence que les utilisateurs font peu de différences entre le message transmis par le rapport d'audit avant et après le passage à la norme ISA 700. Ces études concluent donc que les explications sur le rôle et la responsabilité de l'auditeur contenus dans le nouveau rapport apportent peu d'informations à l'utilisateur des états financiers. En effet, Asare et Wright (2012) ainsi que Baskerville et al. (2010) signalent que les investisseurs et autres utilisateurs donnent de l'importance à des informations sur le management de l'entreprise (bon fonctionnement de l'entreprise, nature des investissements et atteinte des objectifs stratégiques d'après Asare et Wright). Les auditeurs considèrent que cela est de peu d'importance dans le rapport d'audit car ce n'est pas son objectif initial. D'après Asare et Wright (2012) il faudrait élargir la responsabilité de l'auditeur ou préciser de manière plus efficace que les travaux ne servent pas à évaluer ces dimensions de l'entreprise.

Les quelques études qui ont été menées sur l'origine de cette différence de perception permettent de dégager deux principales causes. La première, déjà formulée par Gonthier (1996 ; 2001) et Soltani (1996) avant le passage à la norme ISA 700 est le formalisme du rapport d'audit. Cela est particulièrement vrai pour les rapports sans réserve. En effet, les Commissaires aux comptes utilisent les mêmes modèles, ce qui ne permet pas

---

<sup>2</sup>IAASB : International Auditing and Assurance Standard Board

<sup>3</sup>ISA : International Standards on Auditing

aux utilisateurs de bien faire la différence entre les spécificités des différents rapports. Abbadi (2013) montre dans une étude que les utilisateurs attendent plus de jugement personnel (et professionnel) de l'auditeur. Cette même étude met en évidence la seconde cause des différences de perception entre utilisateurs et auditeurs. Cette recherche montre que le décalage de perception est souvent dû à une mauvaise connaissance du processus d'audit. Les utilisateurs ont en effet une idée floue des processus qu'ils pensent être des tests répétitifs sans réelle analyse. Ils ont de plus une mauvaise idée de l'étendue des tests effectués.

Ces études vont toutes dans le même sens et montrent qu'il existe bien un écart entre le message que l'auditeur pense véhiculer et celui que perçoivent les tiers de l'entreprise. On peut dégager plusieurs hypothèses de ces études :

- Il existe une différence d'appréciation du rapport d'audit entre les auditeurs et les tiers de l'entreprise.
- Les utilisateurs font peu de différences entre un rapport sans explications sur le rôle de l'auditeur et entre un rapport éclaircissant ce point (ISA 700).
- Le décalage de perception vient sûrement du formalisme du rapport ainsi que de la mauvaise connaissance des utilisateurs sur les processus d'audit.

Au vu de ces résultats, on peut se demander comment faire pour réconcilier le travail de l'auditeur avec les attentes des tiers de l'entreprise ?

## **Chapitre 2 / Vers un rapport d'aide à la prise de décision ?**

Nous avons vu que le rapport d'audit avait une portée symbolique mais que les utilisateurs lui trouvaient peu de contenu informatif. Nous avons également vu qu'il existait une différence de perception du rapport entre les auditeurs et les utilisateurs. Les recherches menées par Church, Davis et McCracken concluent sur le fait que le rapport d'audit peut être amélioré en le complétant par des informations additionnelles.

En effet, aujourd'hui les utilisateurs attendent plus que le simple contrôle de la conformité des comptes avec les normes comptables en vigueur, c'est d'ailleurs ce qui explique en partie le décalage qu'il existe entre la perception de l'auditeur et celui des utilisateurs. On remarque que les utilisateurs du rapport d'audit se sont diversifiés, et les besoins ont évolué avec eux. Les tiers de l'entreprise attendent un travail d'analyse plus poussé de la part des auditeurs et un contenu informatif du rapport d'audit qui les aide à prendre des décisions. C'est en effet la conclusion des études que nous exposerons dans cette partie, comme cette étude du CFA Institute (2010) menée auprès des membres du CFA Institute Financial Reporting Survey Pool qui remonte que 94% des personnes interrogées voudraient des informations complémentaires dans le rapport d'audit.

Nous allons voir dans cette partie quelles sont les informations que les tiers de l'entreprise s'attendent à trouver dans le rapport d'audit, et nous allons nous demander si celles-ci peuvent être utiles dans leur prise de décision.

### **Section 1 / Les attentes des tiers sur le contenu informatif du rapport d'audit**

Les tiers de l'entreprise trouvent le contenu informatif du rapport d'audit globalement assez pauvre. Plusieurs études ont été menées pour connaître les informations que les utilisateurs souhaiteraient trouver dans le rapport. Nous allons essayer de faire un tour d'horizon des différentes attentes des investisseurs à travers les recherches effectuées sur ce sujet. Nous verrons que les informations demandées par les utilisateurs des états financiers dépassent parfois le rôle actuel de l'auditeur. Le rapport d'audit tel que le voudrait les utilisateurs tend vers un outil d'aide à la décision.

Tout d'abord, la différence entre le contenu informatif du rapport d'audit et les attentes des investisseurs est appelée dans la littérature « information gap ». L'IAASB (2011) décrit l'« information gap » comme étant : « un écart entre les informations dont ils [les utilisateurs des informations financières] pensent avoir besoin pour faire des investissements éclairés et prendre des décisions financières, et ce qui est mis à leur

disposition à travers les états financiers audités des entités ou d'autres informations publiquement disponibles » (traduction). Les études menées sur les attentes des investisseurs mettent en évidence cinq catégories d'informations que les investisseurs trouvent nécessaires à leur prise de décision. Les cinq groupes d'informations demandées sont : des détails sur les procédures d'audit, des informations complémentaires sur les auditeurs, un avis motivé sur la qualité des états financiers fournis, une opinion sur la gouvernance de l'entreprise, et enfin des informations sur le futur de l'entreprise. Les deux dernières catégories sont des informations qui dépassent le rôle actuel de l'auditeur.

### §1 La procédure d'audit et conclusions :

Les investisseurs attendent des détails sur la procédure d'audit mise en œuvre pour réaliser le rapport d'audit ainsi que sur la conclusion des travaux menés. En effet, plusieurs études montrent que les investisseurs et autres utilisateurs des états financiers voudraient que soient transmises des informations sur le seuil de signification et l'étendue des travaux effectués par les auditeurs (MARC 2011, Houghton et al 2011, Gray et al 2011). Houghton et al (2011) mettent aussi en évidence dans leur étude l'attente des utilisateurs de plus d'informations sur le contrôle interne, afin de comprendre dans quel environnement les tests ont été effectués. A travers ces demandes, les utilisateurs du rapport d'audit cherchent à appréhender le niveau d'assurance que délivre le rapport. Afin de mieux appréhender ce niveau d'assurance, ils sont aussi demandeurs d'explications sur la responsabilité des auditeurs vis-à-vis des fraudes (Porter et al 2009). En effet, de nombreux utilisateurs des états financiers s'attendent à ce que ceux-ci ne contiennent absolument aucune erreur due à la fraude. La plupart ne comprennent pas que le concept de risque d'audit et de seuil de signification peut engendrer la non-détection de certaines fraudes. Les investisseurs souhaitent également que les auditeurs mettent en évidence les points sensibles rencontrés lors de leur audit (Carcello 2012, MARC 2011, Houghton et al 2011, Vanstraelen et al 2012). Leur objectif est de connaître les cycles les plus risqués dans l'entreprise et de savoir comment les auditeurs les ont abordés dans le cadre de leurs travaux. La dernière demande des utilisateurs des rapports financiers est de détailler les estimations et évaluations qu'il a dû effectuer sur des éléments d'importance relative par rapport à la globalité des comptes (Vanstraelen et al 2012, Gray et al 2011, Carcello 2012). En effet, d'après Barbe et Rimbault (2014), l'établissement des états financiers est la traduction comptable d'un événement passé ou futur. Celui qui établit ces états doit faire appel à son jugement professionnel pour évaluer certains événements (les provisions par exemple), et l'auditeur doit faire de même pour les contrôler. Les investisseurs aimeraient donc connaître les raisons ayant poussé les auditeurs à faire certaines estimations sur des éléments significatifs des états financiers.

## §2 Informations sur l'équipe d'audit

Les utilisateurs des états financiers ont montré qu'ils étaient demandeurs d'informations additionnelles sur l'équipe d'audit. Leur première demande est le nom de l'associé signataire du rapport (Porter et al 2009), cette information n'est pas toujours divulguée. Une telle information peut en effet influencer la qualité de l'audit comme le montrent les recherches de Gray et al (2011) qui arrivent à la conclusion que la communication du nom du signataire améliore la qualité de l'audit. Les utilisateurs des états financiers émettent également le souhait de connaître l'ancienneté et l'expérience des auditeurs de l'équipe (CFA Institute 2010). En effet, les études confirment l'évidence qui est que plus les auditeurs sont expérimentés, plus ils fournissent un audit de qualité (Gul et al 2009). Les recherches de Schelleman and Knechel (2010) décèlent l'intérêt des investisseurs pour les spécialistes ayant eu à intervenir durant l'audit. Certaines missions d'audit nécessitent le recours à des spécialistes (en immobilier, en droit, en fiscalité...), et les investisseurs sont intéressés par le fait de savoir qui est intervenu et combien de temps. Enfin, l'information la plus essentielle pour les investisseurs et les autres utilisateurs des états financiers est de connaître le degré d'indépendance des auditeurs (CFA Institute 2010). Ces derniers étant payés par les entreprises qu'ils auditent, cette question est d'importance. Pour cela, les utilisateurs demandent à connaître la part des revenus engendrés par ce client par rapport aux revenus totaux du cabinet (CFA Institute 2010).

## §3 La qualité des états financiers

Le rôle de l'auditeur est de vérifier que les normes comptables en vigueur sont bien appliquées mais aussi que les méthodes comptables utilisées sont adaptées à la réalité économique (Barbe et Raimbault (2014). En effet, l'application de certaines normes comptables dans des contextes particuliers peut être légale sans pour autant refléter une image fidèle de la situation économique et financière de l'entreprise. C'est pourquoi, les utilisateurs des états financiers sont demandeurs d'informations concernant la fiabilité des comptes. Leur premier souhait est d'avoir non seulement la méthode comptable utilisée par le préparateur des états financiers, mais aussi de connaître la qualité de cette méthode par rapport au contexte de l'entreprise (Vanstraelen et al 2012, Carcello 2012).

La deuxième demande faite par les utilisateurs des états financiers est de connaître le pourcentage d'ajustement qui a été apporté aux comptes. Ce dernier point a pour objectif d'avoir une idée sur la fiabilité du préparateur des états financier mais aussi de connaître les relations entre les auditeurs et la gouvernance des entreprises. D'après Church et al (2008), le pourcentage d'ajustements que les auditeurs ont réussi à faire passer est aussi un indicateur du pouvoir de négociation de l'auditeur par rapport au client ce qui permet aussi d'estimer la fiabilité des états financiers.



#### §4 La gouvernance de l'entreprise

Les études sur les attentes des investisseurs sur le rapport d'audit nous rapportent que les utilisateurs des états financiers aimeraient avoir plus d'informations sur la gouvernance de l'entreprise. En effet, d'après l'étude de Church et al. (2008), ils souhaiteraient connaître le contenu des discussions avec la gouvernance concernant les difficultés rencontrées pendant l'audit. L'étude nous apprend également que les investisseurs voudraient connaître les points de désaccords qu'il y a eu entre les auditeurs et le management. Une autre étude menée par Gray et al (2011) soutient que les investisseurs aimeraient que la « management letter » soit communiquée avec le rapport d'audit. La norme ISA 700 demande aux auditeurs de préparer une lettre, adressée à la gouvernance de l'entreprise, mettant en évidence les faiblesses du contrôle interne ainsi que les dysfonctionnements rencontrés lors de l'audit. Les investisseurs pensent pouvoir tirer des informations importantes de cette lettre.

Une deuxième demande des investisseurs à propos d'informations apparaissant dans la « management letter », est d'avoir une vision plus claire sur le contrôle interne, pour connaître l'efficacité de la gouvernance. L'évaluation du contrôle interne fait partie de la méthodologie de l'auditeur mais n'est pas toujours mise en place. Quand elle est mise en place, elle n'est pas ou très peu mentionnée dans le rapport d'audit (MARC 2011 ; Gray et al. 2011).

#### §5 Le futur de l'entreprise

La plupart des études menées sur les attentes des investisseurs concluent sur le fait que les investisseurs attendent une opinion de l'auditeur sur le futur de l'entreprise.

Tout d'abord, les études se rejoignent sur le fait que les investisseurs accordent de l'importance au paragraphe sur la continuité d'exploitation du rapport d'audit (Marc 2011, Porter et al 2009). Cependant, d'après l'étude menée par Marc (2011), les auditeurs et les investisseurs ne comprennent pas de la même manière le paragraphe sur la continuité d'exploitation. Les auditeurs expliquent qu'une alerte sur la continuité d'exploitation est engagée si l'entreprise n'a pas assez de liquidité pour faire face à ses engagements sur l'année à venir. Cette opinion ne vise pas à donner une information sur la qualité de l'investissement que représente l'entreprise, comme ont tendance à le penser les investisseurs. De plus, bien que les investisseurs accordent de la valeur au paragraphe sur la continuité d'exploitation, ils aimeraient que les auditeurs motivent leur opinion de manière plus détaillée (Marc 2011, Porter et al 2009).

Les investisseurs seraient aussi en attente de données financières qui dépassent largement le rôle de l'audit actuellement. En effet, plusieurs études concluent que les investisseurs attendent que le rapport d'audit les aide dans leur prise de décision pour des investissements. Ils seraient donc en attente d'informations prévisionnelles sur l'entreprise,

d'un avis sur son business plan et de données non financières (Porter et al 2009, Turner et al 2010, ACCA 2010b). Cependant il faut prendre en compte le secret professionnel qui empêche les auditeurs de communiquer certaines informations (Porter et al 2009). En effet, certaines informations confidentielles ne sont discutées qu'avec le directeur. Cette limite fait que l'opinion de l'auditeur sur le futur de l'entreprise peut soit ne pas refléter son véritable avis aux vus des informations confidentielles, soit ne pas respecter le secret professionnel. De plus, comme le met en évidence Mock et al (2012), les utilisateurs des états financiers demandeurs de ces informations additionnelles, n'ont peut-être pas envisagé le coût lié à ces travaux complémentaires.

Les cinq catégories d'informations additionnelles sollicitées par les utilisateurs des états financiers sont en partie des informations qui dépassent le rôle de l'auditeur. On remarque que les utilisateurs sont demandeurs de plus de clarté sur l'opinion de l'auditeur. En effet, l'objectif des utilisateurs des états financiers est de s'appuyer sur ces derniers afin de pouvoir prendre des décisions dans leur activité. Leurs demandes vont donc dans le sens de plus de facilité dans leur prise de décision, avec des opinions claires et affirmées de l'auditeur sur la santé financière de l'entreprise. Les utilisateurs décrivent donc un rapport d'audit qui serait un outil d'aide à la décision.

Le Livre vert de la Commission européenne qui a marqué le début de la réforme d'audit posait la question de la nécessité de divulguer plus de contenu informatif dans le rapport d'audit. Il mettait notamment en avant la possibilité d'émettre des informations sur les risques potentielles de l'entreprise, le secteur de l'entreprise, la responsabilité sociales et environnementale de l'entreprise (en questionnant le rôle de l'auditeur pour ce type d'information), le futur de l'entreprise (extension du mandat de l'auditeur). Ces aspects exposés par le Livre vert rejoignent sur certains points celles mises en évidence par les chercheurs. Sur la question du rapport d'audit, le Livre vert interrogeait également la rapidité et la fréquence d'émission des rapports et la possibilité de faire un rapport étendu destiné au comité d'audit de l'entreprise.

## **Section 2 / Un rapport étendu : quel impact sur la prise de décision des investisseurs ?**

Nous avons vu dans la partie précédente que les investisseurs ont donc tendance à vouloir changer le rapport d'audit en un outil d'aide à la décision. Nous pouvons cependant nous demander si les informations dont ils sont demandeurs les aideraient véritablement à prendre des décisions. C'est ce que nous allons essayer d'examiner dans cette partie.

Des études ont été menées sur l'impact d'un rapport d'audit étendu, ainsi que sur plusieurs demandes spécifiques des investisseurs. La littérature étudie le rapport « étendu », qui est un rapport d'audit dans lequel des informations ont été ajoutées. Les informations additionnelles apportées aux rapports « étendus » dépendent des différentes recherches menées à ce sujet. Nous allons donc séparer nos recherches par catégories de rapports « étendus ».

### **§1 Le rapport d'audit étendu modifie la perception des utilisateurs**

Quelques études se sont penchées sur les conséquences d'un rapport d'audit étendu pour les utilisateurs des états financiers. Ce rapport peut prendre différentes formes selon les études.

Le premier rapport étendu étudié est un rapport dans lequel des éléments complémentaires sont communiqués sur la mission et le rôle de l'auditeur. Hatherly et al (1991) ont remarqué qu'un rapport étendu pouvait changer l'opinion des utilisateurs sur le contenu du rapport d'audit. Le rapport qu'ils prennent en compte dans leur étude est le rapport étendu SAS 58 (USA). La dernière version de cette norme date de 1998, et le rapport d'audit tel que décrit à cette date est toujours en vigueur. Les principaux changements de ce rapport comparé au rapport limité sont :

- Un paragraphe d'introduction décrivant la responsabilité de la direction de l'entreprise (établir les états financiers) et le rôle de l'auditeur (exprimer une opinion sur les états financiers).
- Un second paragraphe expliquant brièvement en quoi consiste l'audit : donner une assurance raisonnable du respect des normes en vigueur dans l'établissement des états financiers et donner son opinion sur les méthodes de comptabilisation retenues par la direction.

D'après les auteurs, le changement de perception vient en grande partie de l'expression de l'objectif d'audit. D'après les résultats de ces recherches, le rapport étendu d'audit augmente la perception de fiabilité du rapport d'audit pour les utilisateurs. Ces derniers saisissent mieux l'indépendance des auditeurs et le fait que leur travail s'appuie sur des preuves probantes et non uniquement sur les informations venant de la direction. Enfin, les

auteurs mettent en exergue le « halo effect » qui fait qu'avec le rapport étendu, les utilisateurs des états financiers perçoivent des informations qui ne sont pas directement présentes dans le rapport. Ces dernières se font souvent dans un sens positif, c'est-à-dire que les utilisateurs ont l'impression que les auditeurs sont plus satisfaits des états financiers que ce qui est réellement exprimé, qu'il y a moins de risques de fraudes et que la direction de l'entreprise est mieux gérée. Ce « halo effect » n'est pas voulu par l'auditeur et transmet un message inexact qui peut nuire à l'information financière (notamment sur les fraudes). On peut donc se demander si ce rapport apporte vraiment l'information nécessaire sur laquelle les utilisateurs peuvent s'appuyer pour prendre des décisions. On peut penser que les informations additionnelles délivrées par ce rapport ont pour effet une meilleure compréhension de la mission d'audit, mais ne donnent pas plus d'information sur les états annuels eux-mêmes. Les utilisateurs ont cependant l'impression d'avoir une meilleure information, ce qui peut nuire à leur prise de décision.

Une seconde forme de rapport étendu étudié dans certaines études est un rapport contenant les éléments les plus importants identifiés lors de l'audit. C'est ce qu'a mis en évidence l'IAASB (2011). Dans son rapport « Enhancing the value of auditor reporting : exploring options of change. », il est souligné que plus d'informations sur l'entité auditée ainsi que sur les éléments importants de l'audit apportent de l'information utile aux utilisateurs des états financiers. Le rapport souligne que les utilisateurs des états financiers ont la perception d'un audit de meilleure qualité et qu'ils seront capables de prendre des décisions plus éclairées. Il est cependant présenté le côté négatif d'un rapport étendu dans ce sens ; le coût. L'étude menée par IAASB est contradictoire sur ce point car certaines personnes pensent que si le scope de l'audit n'est pas étendu, le coût ne devrait pas augmenter. D'autres personnes pensent que demander aux auditeurs de mettre dans leurs rapports les éléments critiques de l'audit va entraîner plus de travaux sur les points sensibles de l'audit et donc augmenter les coûts. Davis (2007) a réalisé une étude sur l'utilité de diffuser le seuil de signification utilisé par les auditeurs (et donc le niveau d'assurance), pour les investisseurs. Son étude est fondée sur la réaction du marché (par le prix des actions). Ses résultats montrent que cette information augmente le sentiment de sécurité des actionnaires et améliore l'efficacité du marché.

Une troisième forme de rapport a été étudiée par plusieurs chercheurs, la forme libre. En effet, avec ces chercheurs, nous assistons à un retournement de tendance dans la forme du rapport d'audit. Au début du XXème siècle, le rapport d'audit (appelé souvent un certificat) contenait une ou deux phrases, et le lecteur ne connaissait pas le niveau d'assurance apporté par ce document. Depuis lors, la tendance a toujours été à la standardisation afin d'améliorer la qualité des rapports et de faciliter la compréhension des lecteurs. Aujourd'hui, il semble pour ces chercheurs que c'est la standardisation qui est à l'origine du faible contenu informatif du rapport d'audit. C'est l'opinion de Church et al (2008) qui conclut à l'issue de leurs études sur le rapport d'audit que la forme du rapport est à revoir et que le moyen le plus efficace d'ajouter de l'information au rapport est de ne plus le

standardiser. C'est aussi la conclusion de Hatherly et al (1998) qui a mené une étude sur un modèle de forme libre de rapport. D'après cette étude, une forme libre – suivant un cadre de recommandations – rend le rapport d'audit plus rigoureux et plus utile aux utilisateurs. De plus, pour les auteurs, le rapport d'audit représentant l'opinion des auditeurs sera toujours plus clair rédigé en un format libre. On peut donc conclure ici que cette solution de forme libre peut aider les utilisateurs des états financiers à prendre des décisions car le rapport d'audit sera adapté à chaque entité auditée. Cependant, comme il est conseillé dans l'étude d'Hatherly et al (1998), ce rapport doit tout de même suivre des principes généraux, pour éviter de perdre en qualité.

Enfin, un pays a déjà mis en place des rapports d'audit étendus, il s'agit de la France. Nous allons voir quelles sont les conséquences de la mise en place de ces rapports.

## §2 Le cas de la France :

Comme nous l'avons vu en première partie, le rapport d'audit français contient un paragraphe additionnel par rapport aux autres rapports d'audit dans le monde. Il s'agit du paragraphe sur la justification des appréciations. Ce paragraphe délivre au lecteur les points d'audit sensibles (s'il y en a) sur lesquels les auditeurs ont plus particulièrement porté leur attention ainsi que la manière dont ils les ont traités.

Une étude menée par Footprint Consultant (2011) montre que les utilisateurs pensent que décrire les procédures d'audit n'est pas nécessaire. Ils sont cependant intéressés par les éléments sensibles de l'audit sur lesquels ils seront plus attentifs lors de leurs prises de décisions.

Gonthier Besacier (2001) fait une étude sur la réforme d'audit à venir à l'époque qui vise à faire ajouter dans le rapport d'audit le rôle du commissaire aux comptes, à préciser en quoi consiste la mission d'audit, et à ajouter un paragraphe d'observation. Cette étude a été menée avant la loi sur la sécurité financière de 2003, mais l'étude est faite sur un rapport d'audit assez proche dans la forme et le contenu du rapport actuel. D'après cette étude, les informations additionnelles apportées au rapport d'audit concernent la communication sur l'audit, c'est-à-dire qu'elles visent une meilleure compréhension du rôle et du déroulement de l'audit par les utilisateurs des états financiers. Les résultats de l'étude sont comparés à une étude menée par Gonthier Besacier en 1994 sur la perception du rapport d'audit par les utilisateurs. Bien que théoriquement le rapport étendu (c'est-à-dire comprenant la communication sur l'audit) réponde aux attentes des utilisateurs identifiées lors de la recherche de 1994, l'étude montre qu'il en est autrement. La perception des utilisateurs change uniquement sur l'évaluation de l'indépendance de l'auditeur. Les utilisateurs ont la sensation que les auditeurs sont plus indépendants en lisant le rapport étendu. Il n'y a donc pas eu d'évolution sur la compréhension de la mission d'audit.

Au contraire, une étude de Barbe et Rimbault (2014) montre que la justification des appréciations apporte du contenu informatif aux utilisateurs des états financiers. Le paragraphe sur la justification des appréciations a été introduit en France en 2003 lors de la loi sur la sécurité financière. Cette étude a été menée à l'aide d'un logiciel de codage. Les paragraphes sur les appréciations ont été codés afin de pouvoir analyser leurs formes et leurs contenus (modèle d'attribut de l'information développé par Hang et al). La conclusion de cette étude est que le paragraphe sur les justifications des appréciations apporte une réponse à l'« information gap » en soulignant les points sensibles des états financiers, facilitant ainsi leur lecture et leur interprétation.

Il est difficile de conclure sur ce qu'apporte le rapport d'audit français aux utilisateurs des états financiers, vu le peu d'études que nous avons trouvées sur le sujet et les résultats contradictoires.

### **Conclusion de la Partie 1 :**

Nous avons vu dans le premier chapitre que le rôle historique du rapport d'audit est un rôle de contrôle, permettant de réduire l'asymétrie d'information entre le dirigeant et les actionnaires d'une entreprise. Nous avons également mis en évidence que ce rôle de contrôle et de réduction de l'asymétrie d'information pouvait être étendu à plusieurs autres acteurs du monde financier comme les investisseurs, les banquiers ou les analystes financiers. En effet, ces catégories de métiers ont besoin de s'appuyer sur des informations financières fiables, et le caractère légal de l'audit ainsi que les dispositifs mis en œuvre pour garantir l'indépendance des auditeurs devraient faire du rapport d'audit une source principale d'information pour ces acteurs.

Cependant, nous avons vu que les études mettaient en évidence une tendance plutôt négative sur l'utilisation du rapport d'audit par les professionnels de la finance. En effet, ces derniers utilisent peu le rapport d'audit et lui trouvent peu de valeur informative. Le message que pense faire passer l'auditeur est souvent mal interprété par l'utilisateur du rapport. Nous avons vu à travers les recherches menées sur le sujet que cela est certainement dû au formalisme des rapports d'audit qui ne permet pas aux utilisateurs de déceler le jugement professionnel de l'auditeur, ainsi qu'à une mauvaise connaissance des processus d'audit.

Ces résultats atteints dans cette partie nous indiquent la nécessité de modifier le rapport d'audit pour lui redonner de la valeur aux yeux des utilisateurs.

Dans le second chapitre, nous avons montré que les investisseurs et autres utilisateurs des états financiers étaient en attente de plus de contenu informatif dans le rapport d'audit. Les différentes recherches menées sur ce sujet ont permis de dégager cinq catégories d'informations attendues. Les cinq groupes d'informations attendus concernent : des détails sur les procédures d'audit, des informations complémentaires sur l'équipe d'audit, un avis

motivé sur la qualité des états financiers fournis, une opinion sur la gouvernance de l'entreprise, et enfin des informations sur le futur de l'entreprise. Leurs demandes vont dans le sens de plus de facilité dans leur prise de décision à l'aide d'un rapport d'audit qui s'apparenterait à un outil d'aide à la décision. Nous avons ensuite essayé de déterminer quel pourrait être l'apport d'un rapport ayant plus de contenu informatif sur la prise de décision des investisseurs. Nous avons donc étudié des recherches menées sur des rapports étendus d'audit (c'est-à-dire contenant plus d'informations). La conclusion de ces études conforte l'idée qu'un rapport plus riche en informations change la perception des utilisateurs et leur permet de prendre des décisions plus éclairées. Cependant, en France où une forme de rapport étendu a déjà été mise en place, nous n'arrivons pas à dégager de tendance relative à l'utilité des informations complémentaires.

Cette question du contenu informatif du rapport d'audit avait été posée par le Livre vert à l'origine de la réforme européenne de l'audit. En effet, la Commission européenne a proposé de réfléchir à l'intégration de plus d'information, rejoignant les chercheurs sur ce point. Le Parlement a pourtant complètement évincé la question et la réforme européenne n'a débouché qu'à des conclusions sur l'organisation du secteur de l'audit. Deux textes ont été votés par le Parlement, une directive et un règlement. La directive est simplement une proposition faite aux Etats membres, qui ont le choix de l'appliquer ou non. Celle-ci porte principalement sur les sujets suivants : les règles de déontologie de la profession, l'application de certaines normes ISA (norme internationale d'audit), la surveillance des cabinets d'audit et le contrôle de la qualité de l'audit. Le règlement doit être mis en place par les Etats membres (même s'il laisse souvent des options à la discrétion de ces derniers). Il est très restrictif puisqu'il concerne uniquement les EIP (Entreprise d'intérêt public), c'est-à-dire les banques et autres établissements de crédit, les sociétés d'assurance et les entreprises possédant des titres sur un marché réglementé. La réforme pour les EIP porte principalement sur les aspects suivants : les services non audit, l'addition d'informations au rapport d'audit (description des risques et de la stratégie mise en place par les auditeurs), l'émission d'un rapport étendu pour le comité d'audit, la rotation des mandats. On remarque donc que la réforme a très peu intégré le contenu du rapport qui était pourtant une question importante. On peut penser que l'ampleur de la diversité des rapports d'audit entre Etats membres aurait rendu cette catégorie de réforme difficile à mettre en place.

## Partie 2 / Etude empirique

---

La revue des études menées sur le rapport d'audit ces dernières années montre que les utilisateurs des états financiers sont en attente d'informations complémentaires dans le rapport d'audit. La plupart de ces études ont été menées dans un contexte anglo-saxon, or en France, la loi de sécurité financière de 2003 a déjà abouti à des rapports plus complets que ceux des pays concernés par ces études. Cet examen nous indique donc qu'il y a un intérêt à mener une étude sur le rapport d'audit en France. Nous nous sommes donc posé les deux questions traitées par les études que nous venons d'exposer pour le contexte français :

Le rapport d'audit en France étant plus complet que ceux des autres pays, aide-il les utilisateurs des états financiers à prendre des décisions ?

Les utilisateurs des états financiers en France sont-ils également demandeurs d'informations supplémentaires dans le rapport d'audit afin de les aider à prendre des décisions ?

Les premières hypothèses que nous avons pu dégager de l'étude de la littérature et que nous souhaitons vérifier sont les suivantes :

- Le rapport d'audit a un caractère important pour les utilisateurs des états financiers français.
- Néanmoins le rapport d'audit est peu utilisé par les investisseurs, les analystes financiers et les banquiers dans leurs prises de décisions.

Nous souhaitons ensuite connaître les informations complémentaires dont les utilisateurs des états financiers pourraient être demandeurs afin de les aider dans leurs prises de décisions. Nous voudrions également évaluer la différence entre les attentes des utilisateurs des états financiers français et celles que nous avons dégagées dans la revue de littérature et qui correspondent plus au contexte anglo-saxon. Nous souhaitons donc proposer à notre échantillon de choisir les informations supplémentaires qu'il voudrait voir dans le rapport d'audit parmi celles que nous avons identifiées dans la littérature et qui sont décrites dans la partie précédente.



## **Chapitre 1 / Approche méthodologique**

Nous allons exposer dans ce chapitre les choix que nous avons effectués pour réaliser notre recherche. Nous avons en effet dû faire des choix de méthodologie et d'échantillon afin de mener au mieux nos recherches.

### **Section 1 / Les principaux paradigmes en science de gestion :**

#### **§1 Les principaux paradigmes en recherche :**

Plusieurs méthodes de recherche peuvent être utilisées selon l'objectif de cette dernière.

Nous allons d'abord faire une distinction entre la méthode positiviste-empiriste et la méthode constructiviste. En recherche, selon si l'objectif recherché est plus exploratoire ou plus un objectif de confirmation, une de ces deux méthodes peut être appliquée. La méthode positiviste ou empiriste consiste à essayer de répondre à une question en se fondant sur des hypothèses et des expériences. La méthode constructiviste consiste en explorer les différents aspects d'un sujet, la question à laquelle répondre n'est pas connue dès le début de la recherche mais doit être découverte dans la recherche.

Pour mener à bien l'une ou l'autre de ces méthodes de recherche, un chercheur peut utiliser deux façons de faire : la recherche quantitative ou la recherche qualitative. La recherche quantitative permet de transformer des informations en données numériques, elle est adaptée à une recherche fondée sur des hypothèses ciblées. La collecte de données pour utiliser la méthode quantitative peut se faire à travers des mesures, des enquêtes ou des questionnaires. La recherche qualitative ne peut pas aboutir à des données numériques mais à des données plus subjectives ou interprétatives. Cette méthode est adaptée à la compréhension globale d'un sujet et se réalise généralement à partir d'interviews, d'observations ou d'analyses de documents.

#### **§2 Les paradigmes utilisés :**

Nous avons décidé d'utiliser une méthode positiviste. En effet, la revue de littérature nous a permis de dégager plusieurs axes de recherches et plusieurs hypothèses que nous voudrions tester dans le contexte français. Nous avons cependant utilisé la méthode constructiviste en posant une question ouverte à la fin de notre questionnaire afin d'avoir un avis original sur notre question de recherche. A travers cette dernière question, nous

voulions également ne pas passer à côté de points que nous aurions pu ne pas trouver dans la littérature.

Nous avons souhaité procéder par questionnaires. Cette méthode quantitative nous a en effet semblé la plus cohérente dans notre étude, dans la mesure où c'est celle la plus utilisée et la plus adéquate pour avoir une opinion sur la satisfaction des utilisateurs finaux. En effet, grâce à cette méthodologie, nous pouvons toucher directement les lecteurs du rapport d'audit.

De plus, dans le cadre de ce mémoire, le questionnaire nous a semblé la forme de recherche avec laquelle nous pourrions avoir le maximum de réponses, car elle est la moins contraignante pour les personnes interrogées. Nous avons en effet analysé le taux de réponses aux études menées sur le sujet dans d'autres pays, et le faible taux de réponses nous a incités à mettre en place la méthodologie la plus susceptible d'obtenir un nombre raisonnable de réponses.

## **Section 2 / Echantillon et cueillette des données :**

### **§1 Echantillon :**

Les personnes interrogées ont été sélectionnées en fonction de leur profession. Nous avons en effet recherché à obtenir des réponses de la part d'analystes financiers, de banquiers faisant des octrois de prêts aux entreprises, et d'investisseurs en entreprises.

Pour obtenir ce résultat, nous avons lancé des demandes à plusieurs catégories d'entreprises :

- Des banques ;
- Des entreprises de conseil en investissements ;
- Des entreprises spécialisées dans la transmission d'entreprises ;
- Autres en ciblant les services financiers.

Nous avons envoyé des questionnaires aux entreprises suivantes :

- BNP Paribas
- MMedia
- Lyonpart
- Studyrama
- EPF Partners
- Banque Palatine
- CIC
- RSA Corporate Finance

L'identité des entreprises dont dépendent les personnes que nous avons interrogées était l'objet de la première partie du questionnaire. Nous relevons des réponses de 9 entreprises faisant du conseil en investissement et cession d'entreprise (conseil sur les opérations du haut de bilan) et de la location financière, 6 réponses dans le secteur de la banque, puis des réponses dans le secteur formation et l'orientation des étudiants, celui des médias (en particulier le digital), et une réponse concernant une holding dont l'activité est d'investir dans des entreprises. Les investisseurs n'ont généralement pas précisé leurs secteurs d'activité.

## §2 Recueil des données :

Nous avons reçu 23 réponses à nos questionnaires, ce qui donne un taux de réponses assez faible que nous ne pouvons pas évaluer précisément car certaines demandes ont été envoyées à un service sans que nous sachions exactement le nombre d'employés qu'il comptait, ni à qui le questionnaire a été présenté.

Cet échantillon est composé de :

- 8 personnes exerçant un métier d'investisseurs en entreprise ;
- 6 banquiers faisant des octrois de crédit pour les professionnels ;
- 9 analystes financiers.

Nous avons donc des représentants de chaque catégorie de métier que nous voulions interroger.

Le faible taux de réponses est cohérent compte tenu de la nature spécifique de notre étude. Il faut cependant le prendre en compte quant à la portée de cette étude. En effet, cette recherche ne peut pas prétendre être représentative de l'opinion sur le rapport d'audit des banquiers, analystes financiers et investisseurs en entreprises en France. Il faudrait mener des études complémentaires pour essayer de dégager une tendance plus accentuée.

## **Chapitre 2 / Résultats obtenus et discussion**

### **Section 1 / Hypothèse 1 relative à la faible utilisation du rapport d'audit dans la prise de décision**

Les questions de la deuxième partie du questionnaire sont ciblées sur notre première hypothèse qui concernent l'utilisation du rapport d'audit faite par les différentes personnes interrogées, c'est-à-dire les analystes financiers, les investisseurs en entreprise et les banquiers faisant des octrois de crédits aux entreprises. En nous appuyant sur les recherches menées sur ce sujet, nous nous attendons à des résultats faisant apparaître une faible utilisation

#### **§1 Résultat du test :**

**Question II/1 : Dans le cadre de votre activité, quelles sont vos principales sources d'informations ?**

	Analystes financiers	Banquiers	Investisseurs	TOTAL	%
Etats financiers	9	6	8	23	100%
Comptes prévisionnels	8	3	7	18	78%
Le rapport du CAC	6	1	3	10	43%
Autres sources	1			1	4%
Marché	3			3	13%
Management	5	4	2	11	48%
Analyses financières	1	1		2	9%
Analyses de branches	1			1	4%

Il apparaît donc que toutes les personnes interrogées utilisent les états financiers dans le cadre de leurs activités. Cependant, seules 43% utilisent le rapport d'audit. Ce résultat est intéressant car le rôle du rapport d'audit étant d'émettre une opinion sur les états financiers, 67% de notre échantillon utilise les états financiers sans en connaître la qualité. La seconde source la plus utilisée est celle des comptes prévisionnels avec 78% des personnes déclarant les utiliser. Les comptes prévisionnels sont généralement mis en place par la direction de l'entreprise. Cela est cohérent avec les réponses obtenues dans les autres sources utilisées puisque 48% des personnes interrogées disent utiliser des documents émanant du management de l'entreprise. Nous remarquons donc que notre échantillon

préfère utiliser des documents établis par le management plutôt que le rapport du Commissaire aux comptes. Cela peut paraître surprenant dans la mesure où le rapport du Commissaire aux comptes est établi par un professionnel indépendant, ce qui n'est pas le cas des autres documents. Ceci montre que peu d'informations utiles à leur activité sont présentes dans le rapport d'audit et que les investisseurs, les analystes et les banquiers doivent aller chercher l'information au sein de l'entreprise.

Nous pouvons donc retenir des réponses à cette question que seules 43% des personnes interrogées utilisent le rapport d'audit tandis que 100% se basent sur les états financiers. Nous notons également que les documents établis par le management sont plus utilisés que le rapport d'audit.

**Question II/2 : Parmi les informations à votre disposition sur les sociétés, quelle est l'importance du rapport du Commissaire aux comptes ?**

	Analystes financiers	Banquiers	Investisseurs	TOTAL	%
Très importante	1			1	4%
Importante	6	2	5	13	57%
Peu importante	2	4	3	9	39%
Pas importante				0	0%

Nous observons dans les réponses à cette question, que bien que seules 47% des personnes interrogées utilisent le rapport d'audit, 57% trouvent que ce document est important. Ce résultat est contradictoire avec celui que nous avons obtenu à la question précédente. Nous allons étudier la question 3 avant d'interpréter ces résultats qui semblent divergents.

**Question II/3 : Le rapport du Commissaire aux comptes peut-il influencer votre travail ou vos décisions en cas de refus de certifier les comptes ou de réserves sur la continuité d'exploitation ?**

	Analystes financiers	Banquiers	Investisseurs	TOTAL	%
Oui	8	6	8	22	96%
Non	1			1	4%

Cette question fait apparaître que 96% de notre échantillon peut être influencé par le contenu du rapport du Commissaire aux comptes, notamment s'il s'agit d'une réserve sur le futur de l'entreprise, ou de la forme la plus grave du rapport. Ce résultat est, comme celui de la question précédente, contradictoire avec celui de la question 1.

### §2 Réponse à l'hypothèse 1 :

L'opinion des analystes, des investisseurs et des banquiers, exprimée à travers ces trois questions fait apparaître des résultats qui semblent incohérents. En effet, seuls 43% disent lire le rapport d'audit, mais 57% trouvent le rapport important et 96% pourraient être influencés par son contenu. Cette incohérence a été analysée dans l'étude de Church, Davis et McCracken (2008) que nous avons détaillée dans la première partie de ce document. Cette étude montre que le rapport d'audit a une importance symbolique malgré un contenu informatif faible. En effet, on peut se demander comment être influencé par un rapport qu'on ne lit pas. D'après Church, Davis et McCracken (2008), le rapport est symbolique car il représente le travail de l'auditeur, qui en soi est important, comme le montre nos résultats. Cependant le peu d'informations présentes dans le rapport en fait un document important mais inexploitable par les utilisateurs des états financiers dans le cadre de leur prise de décision.

Ce résultat rend pertinent la troisième partie du questionnaire qui porte sur le contenu informatif du rapport d'audit.

## **Section 2 / Hypothèse 2 relative aux attentes des investisseurs sur le contenu informatif du rapport**

Les réponses obtenues sur la partie précédente concernant l'utilisation du rapport d'audit ont fait apparaître ce qui semble être une incohérence dans le comportement des utilisateurs des états financiers. Bien que seuls 43% déclarent utiliser le rapport d'audit dans leur activité, 57% pensent que le rapport est important et 96% pourraient être influencés par son contenu.

La troisième partie du questionnaire vise à connaître les attentes des investisseurs, des analystes financiers et des banquiers quant au contenu du rapport d'audit. A partir de ce que nous avons étudié dans la revue de littérature, notre hypothèse est que les utilisateurs des états financiers sont en attente d'informations leur permettant de prendre des décisions dans le rapport d'audit. Nos questions sont donc tournées vers cet objectif, de savoir si le rapport d'audit permet aux utilisateurs de prendre une décision, et s'ils sont en attente d'autres informations qui pourraient leur permettre de prendre des décisions.

### **§1 : Résultat du test :**

#### **Question III/1 : Le contenu du rapport du Commissaire aux comptes vous satisfait-il ?**

	Analystes financiers	Banquiers	Investisseurs	TOTAL	%
Toujours				0	0%
Souvent	3	3	5	11	48%
Rarement	6	3	3	12	52%

Cette question fait apparaître que seuls 48% des personnes interrogées sont satisfaites du contenu du rapport d'audit. Les lecteurs du rapport d'audit sont donc en attente d'autre chose de la part du rapport d'audit. En effet, le rapport d'audit actuel répond à des exigences qui sont : « exprimer une opinion sur la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes annuels et consolidés » (CNCC). Le rapport répondant à cela ne les satisfaisant pas, nous pouvons donc déduire que les utilisateurs voudraient que le rapport d'audit réponde à d'autres interrogations. C'est donc le rôle du rapport d'audit qui est remis en cause. D'après les recherches effectuées dans la revue de littérature, les analystes, les investisseurs et les banquiers sont en attente d'informations leur permettant de prendre des décisions dans le cadre de leur activité.



**Question III/2 : De manière générale, le rapport du Commissaire aux comptes vous sert-il à prendre des décisions dans le cadre de votre activité ?**

	Analystes financiers	Banquiers	Investisseurs	TOTAL	%
Oui	1	1	4	6	26%
Non	8	5	4	17	74%

Les réponses à cette question font apparaître que 74% des personnes interrogées ne se servent pas du rapport d'audit dans leurs prises de décision. Ceci est cohérent avec les hypothèses que nous avons dégagées de la revue de littérature. En effet, malgré l'importance que notre échantillon dit apporter au rapport d'audit, les informations qu'il contient ne les aident pas à prendre des décisions, ce qui montre la faible pertinence de son contenu informatif.

**Question III/3 : Parmi les informations suivantes à mentionner dans le rapport du Commissaire aux comptes, lesquelles pourraient influencer vos décisions dans le cadre de votre activité ?**

	Analystes financiers	Banquiers	Investisseurs	TOTAL	%
1- Opinion du CAC sur le contrôle interne	3	4	2	9	39%
2- Le degré d'indépendance du CAC	2	2	2	6	26%
3- Responsabilité de l'auditeur vis-à-vis des fraudes	2	2	2	6	26%
4- Détail des estimations comptables effectuées par le CAC pour des éléments d'importance significative	4	3	2	9	39%
5- Ancienneté et expérience des auditeurs intervenant sur le dossier	1	3	1	5	22%
6- Pertinence des méthodes comptables utilisées	4	1	5	10	43%
7- Pourcentage d'ajustements apportés aux Etats financiers	6	2	3	11	48%
8- Points de désaccords entre le CAC et la direction pendant l'audit	8	4	4	16	70%
9- Informations prévisionnelles sur l'entreprise	5	5	3	13	57%
10- Opinion du CAC sur le Business Plan de l'entreprise	4	4	1	9	39%
11- Opinion du CAC sur des données non financières	2			2	9%
12- Consultation de la lettre de recommandations	3	1	3	7	30%
13- Autres				0	0%

Cette question fait apparaître les attentes des investisseurs si le rapport d'audit venait à être modifié. Nous allons classer les attentes des investisseurs les plus importantes qui ressortent des résultats que nous avons obtenus. Les informations que notre échantillon voudrait rencontrer dans le rapport d'audit sont :

- Les points de désaccords entre le Commissaire aux comptes et la direction pendant l'audit pour 70% des personnes interrogées.
- Des informations prévisionnelles pour 57% des personnes interrogées.
- Le pourcentage d'ajustements apportés aux états financiers pour 48% des personnes interrogées.
- La pertinence des méthodes comptables utilisées pour 43% des personnes interrogées.

- L'opinion du Commissaire aux comptes sur le contrôle interne pour 39% des personnes interrogées.
- Le détail des estimations comptables effectuées par le Commissaire aux comptes pour des éléments d'importance significative pour 39% des personnes interrogées.
- L'opinion du Commissaire aux comptes sur le Business plan de l'entreprise pour 39% des personnes interrogées.
- La lettre de recommandation pour 30% des personnes interrogées.

Nous n'avons pas pris en compte les autres documents dont la demande est plus faible dans notre échantillon.

**Question III/4 : De manière générale, le rapport du Commissaire aux comptes vous sert-il à prendre des décisions dans le cadre de votre activité ? Quelles informations complémentaires pourraient vous être utiles dans votre prise de décision ?**

Cette question était la seule question ouverte de notre questionnaire, et nous avons reçu peu de réponses de la part des personnes interrogées. Les résultats que nous pouvons dégager des réponses reçues sont plutôt des confirmations des résultats précédents. Les réponses à cette question nous apprennent :

- Le rapport d'audit n'entre pas dans le processus de décision des personnes interrogées.
- Le rapport d'audit peut influencer une décision en cas de réserves graves.
- Le rapport d'audit peut être un moyen d'alerte sur certains points de procédure.
- Les personnes interrogées sont intéressées par des informations sur la qualité de l'organisation comptable et financière ainsi que sur la qualité de l'audit.

## §2 Réponse à l'hypothèse 2 :

Les questions précédentes font apparaître que moins de la moitié des personnes interrogées sont satisfaites du contenu du rapport d'audit et 74% de ces derniers n'utilisent pas le rapport d'audit dans leur prise de décision.

A partir des réponses à la question III/3, nous avons identifié quelles étaient les grandes catégories d'informations qui étaient demandées par les personnes interrogées dans notre échantillon. Quatre catégories sur les cinq sont concernées par les réponses que nous avons retenues. Nous allons prendre chaque catégorie d'information et essayer d'avoir un regard critique sur chacune compte tenu du contexte français sur le rapport d'audit.

La première catégorie concernée par les demandes des personnes interrogées est celle de la gouvernance d'entreprise. En effet, notre échantillon est particulièrement en attente d'informations sur la gouvernance de l'entreprise. Les informations concernées sont : les points de désaccords entre le Commissaire aux comptes et la direction, des informations sur le contrôle interne et les informations comprises dans la lettre de recommandations (« management letter »). En effet, le rapport d'audit français ne comporte aucune opinion concernant la qualité du management de l'entreprise, et ceci est apparemment une information qui apporterait une valeur ajoutée aux investisseurs, analystes et banquiers dans leurs prises de décisions.

La deuxième catégorie d'informations présentes dans les réponses au questionnaire sont celles sur le futur de l'entreprise, à travers : le souhait d'obtenir des informations prévisionnelles sur l'entreprise, et celui d'avoir l'opinion du Commissaire aux comptes sur le Business Plan de l'entreprise. Ces informations, non présentes dans la forme existante du rapport d'audit et qui dépassent largement le rôle actuel de l'audit, semblent être utiles aux utilisateurs des états financiers dans le cadre de leurs prises de décisions. Joindre des informations prévisionnelles sur l'entreprise pose cependant la question du secret professionnel. Cette question ne peut pas être résolue dans le cadre de ce mémoire mais nous remarquons que la problématique se pose déjà dans certains aspects de l'audit. En effet, lors de l'évaluation des titres d'une entreprise, une des méthodes préconisées est celle des Discounted Cash-flows. Cette méthode est fondée sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs d'une entreprise. Lors de ces travaux d'audit, le Commissaire aux comptes doit vérifier le calcul et émettre une opinion sur sa pertinence, ce calcul devant être mentionné dans l'annexe des comptes. Cependant, les flux futurs d'une entreprise sont évalués à partir du Business Plan et entrent donc dans le périmètre du secret professionnel. L'auditeur ne peut cependant pas valider ce calcul sans en joindre le détail, sans quoi il ne répondrait pas à la norme professionnelle de documentation des travaux. Pour le moment, aucune solution n'a été trouvée, les auditeurs se contentant d'accepter en annexe des phrases au sens peu précis permettant de les protéger en cas de contrôle.

La troisième catégorie d'information présente à travers une seule demande est celle des informations sur les procédures d'audit. La demande est de connaître dans le rapport le détail des estimations comptables approuvées par l'auditeur. Il est intéressant de voir une demande sur cette catégorie d'information compte tenu que dans le contexte français, le rapport d'audit inclut un paragraphe sur la justification des appréciations qui est censé donner des détails sur les éléments sensibles de l'audit. Le fait que nous ayons relevé une demande dans cette catégorie d'information montre que le paragraphe additionnel du rapport français est utile aux utilisateurs des états financiers. Cependant, le fait qu'il n'y ait qu'une seule demande, montre que ce paragraphe ne couvre pas entièrement leurs attentes. En effet, cette question rejoint celle du paragraphe précédent sur le secret professionnel des Commissaires aux comptes. Pour éviter de donner trop d'informations, le

Commissaire aux comptes à tendance à inscrire des phrases relativement vagues, ce qui limite l'intérêt d'un tel paragraphe pour l'utilisateur.

La quatrième catégorie concernée est celle de la qualité du rapport d'audit à travers : la pertinence des méthodes comptables utilisées et le pourcentage d'ajustements apportés aux états financiers. Il n'y a en effet pas plus de détails que l'opinion générale et légale du Commissaire aux comptes sur le rapport d'audit. Ces deux demandes mettent en réalité en évidence le fait que les utilisateurs des états financiers sont en attente de rapports moins semblables les uns des autres. En effet, comme nous avons vu dans la revue des recherches faites sur ce sujet, un rapport standardisé peut diminuer la pertinence de l'information financière.

La cinquième catégorie d'information que nous avons développée dans la revue de littérature est celle des informations sur les auditeurs eux-mêmes. Nous n'avons peu relevé de demandes sur ce point dans le contexte français. En effet, le signataire associé met déjà son nom sur rapport qu'il signe (avec des co-commissaires aux comptes le cas échéant). Nous avons eu dans nos réponses que 5 demandes d'informations sur l'indépendance des Commissaires aux comptes, ce qui prouve que les utilisateurs des états financiers en France ont relativement confiance en l'indépendance des Commissaires aux comptes. On remarque cependant que d'autres demandes telles que le pourcentage d'ajustements effectués sur les états financiers permettraient également de connaître les relations entre l'auditeur et son client, et en particulier son pouvoir de négociation qui est un bon indicateur de la qualité des états financiers et de l'indépendance du Commissaire aux comptes.

## **Contribution de la recherche et pistes futures :**

### **Contribution de la recherche :**

A travers notre questionnaire, nous avons pu mettre en évidence que, peu d'investisseurs, banquiers et analystes financiers utilisaient le rapport d'audit dans le cadre de leur activité, dans le contexte français. Les documents qu'ils utilisent le plus sont les états financiers ainsi que les comptes prévisionnels et autres documents émanant du management. Cependant malgré le fait que peu l'utilisent, nous avons vu que la majorité des personnes interrogées trouvent que le rapport d'audit est un document important qui est susceptible de modifier leur décision en cas de refus de certifier ou de réserve sur la continuité d'exploitation. Ces résultats à première vue contradictoires, confirment les travaux de Church et al. (2008) qui arrivent à la conclusion que le rapport d'audit a une importance symbolique. En effet, le rapport est le symbole du travail du Commissaire aux comptes, travail qui a une importance. Cependant, le contenu du rapport est trop pauvre pour aider les lecteurs dans leur prise de décision.

En partant de ce premier constat, nous avons ensuite, à travers la deuxième partie du questionnaire, essayé de déterminer quelles informations pourraient être utiles aux utilisateurs des états financiers dans leur prise de décision. Nos résultats font apparaître une forte demande d'informations sur le management de l'entreprise, et notamment sur :

- les points de désaccords entre le Commissaire aux comptes et la direction ;
- le contrôle interne ;
- la lettre de recommandation (« management letter »).

La deuxième demande des utilisateurs des états financiers concerne la qualité du rapport d'audit à travers :

- la pertinence des méthodes comptables utilisées ;
- le pourcentage d'ajustements apportés aux états financiers.

La troisième catégorie d'informations demandées sont celles sur le futur de l'entreprise, à travers :

- des informations prévisionnelles sur l'entreprise ;
- l'opinion du Commissaire aux comptes sur le Business Plan de l'entreprise.

Ces réponses confirment la conclusion à laquelle nous avons abouti suite à l'analyse des recherches effectuées sur ce sujet dans la Partie 1. En effet, il semble que les utilisateurs des états financiers soient en attente d'informations leur permettant de prendre des décisions dans le cadre de leurs travaux. En effet, dans les 3 premières catégories d'informations

demandées par les banquiers, les investisseurs et les analystes, nous retrouvons : des informations sur la gouvernance de l'entreprise et des informations sur le futur de l'entreprise. Ces informations ne servent pas à comprendre les états financiers présentés avec le rapport d'audit, elles peuvent cependant servir à se forger une opinion sur l'évolution de l'entreprise, compte tenu du contexte économique et de la qualité de la gouvernance de l'entreprise.

Nous remarquons cependant que 2 catégories d'informations sont peu demandées, celle sur l'identité des auditeurs et celle sur les procédures d'audit. Nous pouvons donc conclure que le rapport d'audit français, plus détaillé que les rapports anglo-saxon apporte également plus de contenu informatif.

### **Conclusion et pistes futures :**

Aujourd'hui le Commissaire aux comptes a un rôle complexe qui l'entraîne à devoir satisfaire les attentes de ses clients, tout en respectant la réglementation, en renseignant les tiers de l'entreprise et en assurant sa propre rentabilité dans un marché de plus en plus compétitif. En effet, l'information comptable sur les états financiers est contrainte par 2 facteurs importants. Le premier est la contrainte réglementaire à laquelle les Commissaires aux comptes doivent de conformer, le second est la contrainte imposée par les tiers de l'entreprise.

Nous avons vu dans la première partie de ce document que le Commissaire avait tout d'abord un rôle légal de contrôle des comptes envers les utilisateurs des états financiers. Son indépendance vis-à-vis de l'entreprise audité fait du Commissaire aux comptes le défenseur des intérêts des partenaires de l'entreprise. En effet, la théorie de l'agence à travers les travaux de Jensen et Meckling (1976) nous apprend qu'une entreprise est un ensemble de personnes liées par des relations contractuelles et cherchant à maximiser son profit. De ce fait l'audit est considéré comme un élément équilibrant les relations de ces différents acteurs aux intérêts parfois divergents.

Nous avons ensuite analysé différentes études menées sur l'utilisation du rapport d'audit chez les analystes financiers, les investisseurs et les banquiers, et nous avons remarqué que les résultats ne permettaient pas de donner une réponse claire quant à l'utilité du rapport d'audit. Les études que nous avons étudiées nous laissent cependant penser que les tiers de l'entreprise utilisent peu le rapport d'audit dans le cadre de leur activité.

Dans un deuxième temps, nous avons remarqué que quelques études avaient été menées sur les attentes des investisseurs, des analystes et des banquiers en ce qui concerne le rapport d'audit. L'analyse de ces recherches nous a permis de déterminer 5 catégories d'informations qui pourraient intéresser les acteurs du secteur financier : des détails sur les

procédures d'audit, des informations complémentaires sur les auditeurs, un avis motivé sur la qualité des états financiers fournis, une opinion sur la gouvernance de l'entreprise, et enfin des informations sur le futur de l'entreprise. Nous avons vu que les tiers de l'entreprise étaient réellement en attente d'un rapport au contenu informatif plus riche, leur permettant de prendre des décisions plus éclairées. Nous sommes donc arrivé à la conclusion qu'en répondant aux attentes des investisseurs, des analystes et des banquiers, le rapport d'audit se dirigerait vers une forme d'outil d'aide à la décision, en plus de son rôle fondamental de contrôle.

Les différentes recherches que nous avons étudiées étant effectuées en grande partie dans un contexte anglo-saxon, nous avons décidé de mener les mêmes recherches dans le contexte français. Nous avons opéré en demandant à des analystes financiers, des investisseurs en entreprise et des banquiers réalisant des octrois de prêts à des entreprises de répondre à un questionnaire que nous avons élaboré en nous fondant sur la revue des études menées sur le sujet. Ce questionnaire est composé de trois parties. La première porte sur l'identité de l'entreprise dont font partie les personnes interrogées, la seconde s'intéresse à l'utilisation actuelle du rapport d'audit par notre échantillon, et la troisième partie est dirigée vers ce qui pourrait rendre le rapport d'audit plus utile à ces tiers de l'entreprise.

Les réponses à notre questionnaire montrent que les personnes interrogées utilisent peu le rapport d'audit dans le cadre de leur activité. Cependant, la plupart des membres de notre échantillon pensent que le rapport d'audit est un document important qui peut changer leur décision dans le cas des réserves les plus graves. Ceci nous a amené à penser que le rôle symbolique du rapport d'audit décrit par Church et al (2008) se confirmait. Sur ce point nos recherches ne diffèrent pas des résultats obtenus dans le milieu anglo-saxon. Nous avons cependant un écart sur la deuxième partie du questionnaire, concernant les informations dont les tiers de l'entreprise seraient en attente dans le rapport d'audit. En effet, seules 3 catégories d'informations étaient clairement demandées par notre échantillon : des informations sur le management de l'entreprise, sur la qualité du rapport d'audit et sur le futur de l'entreprise. En effet, le rapport d'audit français donne déjà des informations importantes sur les auditeurs ainsi que sur les procédures d'audit. L'absence de demande dans ces deux catégories nous laisse penser que le rapport d'audit français est plus informatif que les rapports d'audit anglo-saxon. Cependant notre étude rejoint la revue des recherches que nous avons faite en première partie sur le fait que les tiers de l'entreprise sont en attente d'informations leur permettant de prendre des décisions dans le cadre de leur activité.

La demande d'informations sur le management et le futur de l'entreprise nous laisse penser que les utilisateurs des états financiers cherchent à travers le rapport d'audit à avoir une opinion sur la santé financière de l'entreprise ainsi que sur sa possible évolution. Ces deux demandes des tiers de l'entreprise n'entrent pas aujourd'hui dans les attributions du



rapport d'audit, bien qu'elles aient été questionnées lors de la réforme de l'audit, et impliqueraient une hausse du coût de l'audit si elles devaient être mises en place. Il convient cependant de se demander quel rôle devra avoir l'audit dans le futur, dans la mesure où il semble que celui-ci soit peu utile aux utilisateurs des états financiers. Nous pensons que des recherches pourraient être menées sur les conséquences de la mise en place d'un rapport d'audit étendu avec les informations que nous avons évoqué dans cette recherche. En effet, le contenu informatif du rapport d'audit était un des aspects de la réforme européenne de l'audit initiée en 2010. Cependant les textes (une directive et un règlement) adoptés en avril 2014 ont complètement éludé cette question, en se concentrant sur des aspects organisationnels de la profession. Il nous semble qu'ajouter du contenu informatif peut rendre le rapport d'audit plus utile aux utilisateurs. Il faut cependant être attentif aux informations divulguées, de manière à ce qu'elles ne dépassent pas la limite du secret professionnel.

## **Bibliographie :**

Abbadì A. (2013) « Place de l'opinion d'audit légal dans les missions d'analyses financières », Laboratoire GRM, Université de Nice.

Arrow K.J. (1985), « The Economics of Agency », *Harvard Business School Press* 1985

Asare S.K. and Wright A.M. (2012), « Investors', Auditors', and Lenders' Understanding of the Message Conveyed by the Standard Audit Report on the Financial Statements », *Accounting Horizons* Vol. 26, No. 2 p. 193–217

Barbe O., Rimbault S. (2014) « La justification des appréciations améliore-t-elle la valeur informative du rapport d'audit ? » *Revue française de comptabilité*, n° 472 janvier 2014 p.30-35.

Baskerville R., Óhogartaigh C., and Porter B. (2010) « The perceived message in the audit report – An experimental exploration. » Working Paper. Available at <http://ssrn.com/abstract=1634478>

Carcello J.V. (2012), « What did investor want from the standard audit report », *The CPA Journal*, janvier 2012, p.22-28

CFA Institute (2010), « Independent Auditor's Report Survey Results, Charlottesville, CFA Institute.

Chen C.J.P., Su X., Zhao R. (2000), « An Emerging Market's Reaction to Initial Modified Audit Opinions: Evidence from the Shanghai Stock Exchange », *Contemporary Accounting Research* Vol. 17 N° 3 (Fall 2000) p. 429-455.

Church, B., S. Davis, and S. McCracken. 2008 « The auditor's reporting model: A literature overview and research synthesis. » *Accounting Horizons* vol. 22 (1) p69-90.

Christensen B.E, Glover S.M., Wolfe C, « Do critical audit matter paragraphs in the audit report change non professional investors' decision to invest ? », Texas A&M University, Brigham Young University.

CNCC-IRE-CSOEC (2012), « Fondement de l'opinion et rapport d'audit sur les états financiers »: Norme internationale d'audit 700.

Cousin J.G. et al (2013) « La réactivité des analystes financiers en temps de crise au sein de la zone euro », *Comptabilité-Contrôle-Audit / Tome 19 – Vol. 1* 2013 p. 117-142.

Church B.K., Shawn M.D., and McCracken S.A. (2008) « The auditor's reporting model: A literature overview and research synthesis ». *Accounting Horizons* vol22 n°1 mars 2008 p.69-90.

Laura Capéraà  
Kedge Business School, parcours "Audit et expertise"

Coram P., Mock T., Turner J., and Gray G., (2011) « The communicative value of the auditor's report. » *Australian Accounting Review* vol. 21 n°3 p.235-252.

Czerney K., Schmidt J.J., Thompson A.M. (2014) « Do investor respond to explanatory language included in unqualified audit report? », University of Illinois, Department of Accountancy.

Davis S.M. (2007) « Market response to auditor reports: A reexamination of auditor materiality thresholds ». Working paper, Emory University.

Dodd P, Dopuch N., Holthausen R. et Leftwich R. (1984), « Qualified Audit Opinions and Stock Prices, Information Content, Announcement Dates and Concurrent disclosures », *Journal of Accounting and Economics*, vol. 6, p. 3-3

Elliott J.A. (1982), « Subject to Audit Opinions and Abnormal Security Returns — Outcomes and Ambiguities », *Journal of Accounting Research* Vol.20 n°2 1982.

Evraert.F (2006), « Valeur de marché et mesures comptables, les entreprises de la nouvelle économie française », *Comptabilité-Contrôle-Audit / Tome 12 – Vol. 2 Décembre 2006* p. 49-68.

Fama E.(1991), « Market efficiency, long-term returns and behavioural finance, *journal of finance Economics*, 1998

Fields L.P., Wilkins M.S. (1991), « The Information Content of Withdrawm Audit Qualification: New Evidence on the Value of "Subject-To" Opinions », *Auditing: A journal of Practise & Theory*, Vol.10 n°2 1991.

Firth M. (1978), « Qualified Audit Reports: Their Impact On Investment Decisions », *The accounting review* Vol.111 n°3 1978.

Fleak S.K., Wilson E.R. (1994), « The Incremental Information Content of the Going Concern Audit Opinion », *Journal of Accounting, Auditing and Finance*, Vol. n° 1, hiver, p. 149-168

Gold, A., Gronewold U., and Pott C. (2012) « The ISA 700 auditor's report and the audit expectation gap – Do explanations matter? » *International Journal of Auditing*, 16(3),p 286-307

Gonthier-Besacier N. (1999), « L'efficacité de la communication établie par les rapports d'audit: une revue des méthodologies de mesure développées dans la littérature », *Comptabilité-Contrôle-Audit/Tome5* Vol. 1 p.109-130

Gonthier-Besacier N (2012), « Les facteurs d'influence de la qualité de l'audit : perception des préparateurs de l'information financière », *Comptabilité-Contrôle-Audit/Tome18* Vol. 2 p.33-72

Laura Capéraà  
Kedge Business School, parcours "Audit et expertise"

Gray, G. L., Turner J. L., Coram P. J., and Mock T. J. (2011) « Perception and Misperception Regarding the Unqualified Auditor's Report by Financial Statement Preparers, Users and Auditors. » *Accounting Horizons* Vol 25 n°4 p659–684.

E. (1987), « The Effects of Uncertainty Reports on Lending Officers' Perceptions of Risk and Additional Information Required », *Abacus*, Vol. 23, n°2, p. 172-181.

Hatherly D., Innes J. et Brown T. (1991), « The Expanded Audit Report: an Empirical Investigation », *Journal of Accounting Research*, p. 311-319.

Hatherly D., Brown T., and Innes J. (1998) « Free-form reporting and perceptions of the audit. » *British Accounting Review*, vol 30 n°1 p.23-38.

He L., Thornton D.B. (2013), « The Impact of Disclosures of Internal Control Weaknesses and Remediations on Investors's Perception of Earnings Quality » *Perspectives Comptables* vol. 12, n° 2 (2013) p.101–139

Holt G. et Moizer P. (1990), « The Meaning of Audit Reports», *Accounting and Business Research*, Vol.20, n° 78, p. 111-121.

Houghton K. (1983), « Audit Reports: their Impact on the Loan Decision Process and Outcome: an Experiment ». *Accounting and Business Research*, hiver, p. 15-2.

Houghton K. Jubb A.C., and Kend M. (2011) « Materiality in the context of audit: The real expectations gap. » *Managerial Auditing Journal* vol 26 n°6 p.482-500.

IAASB (International Auditing and Assurance Standards Board) (2011). « Enhancing the Value of Auditor Reporting : Exploring Options for Change. » Consultation Paper, IFAC.

Jensen M.C. et W.H. Meckling (1976), « Theory of The Firm: Managerial Behavior, Agency costs and Ownership Structure», *Journal of Financial Economics* 3, p.305-360.

Jonsson T., Svensson K. (2014) « The Process of Changing the Audit Report in an International Context. » Thesis, Lund University School of Economics and Management

Kaplan S.E. (2014) « Does institutional investor behavior influence the market reaction to going concern audit reports? », Arizona State University, University of Miami.

Kim J.B. and al (2010) « Voluntary Audits and the Cost of Debt Capital for Privately Held Firms : a Korean Evidence» *Contemporary Accounting Research*

Lightstone K., Young N.M., Mcfadden T. (2012), « Information Quality of Interim Financial Statements », *Perspectives Comptables* vol. 11, n° 4 (2012) p.297–313

Lisowsky P., Minnis M. (2013) « Financial Reporting Choices of U.S. Private Firms ; Large-Sample Analysis of GAAP and Audit Use », University of Chicago Booth School of Business

Laura Capéraà  
Kedge Business School, parcours "Audit et expertise"

Loudder M.L. et al (1992), « The Information Content of Audit Qualifications », *Auditing: A Journal of Practise & Theory* Vol.11 n°1 1992

MARC (2011) « A Framework for Extended Audit Reporting. » Research Project Commissioned by ACCA, July (Maastricht: MARC).

Mock, T.J., J. Bedard, P.J. Coram, S.M. Davis, R. Espahbodi, and R.C. Warne. (2013) « The audit reporting model: Current research synthesis and implications. » *Auditing: A Journal of Practice and Theory* 32, (Supplement 1): 323-351.

Mock T., Turner J., Gray G., and Coram P. (2009) « The unqualified auditor's report: A study of user perceptions, effects on user decisions and decision processes, and directions for future research. An unpublished report to the Auditing Standards Board and the International Auditing and Assurance Standards Board (June). » New York, NY.

Pucheta Martinez et al (2003), « Reactions of the Spanish Capital Market to Qualified Audit Report », *European Accountin Revue*, vol 13 n°4 p689-711

PwC (2010) point de vue de l'investisseur\_ éclairage de la communauté des investisseurs

Raffournier B. (1999) et Dumontier P., « Vingt ans de théories positive en comptabilité financière », *Comptabilité-Contrôle-Audit/Les vingt ans de l'AFC* mai 1999 p.179-197

Schaub M. (2006), « Investors overreacting to going concern audit opinion announcements », *Applied Financial Economics*, 16 p1163-1170

Soltani B. (1992), « Le contenu informationnel des rapports d'audit pour les marchés financiers et les institutions financières », thèse de doctorat (CEREG - University Paris-Dauphine).

Turner, J.L, Mock T.J., Coram P.J., and Gray G.L. (2010) « Improving transparency and relevance of auditor communications with financial statement users. » *Current Issues in Auditing*, vol4 n°1 p.A1-A8.

Vanstraelen, A., Schelleman, C., Meuwissen, R., Hofmann, I. (2012) « The reporting Debate: Seemingly Intractable Problems and Feasible Solutions. » *European Accounting Review* vol.21 n°2 p.193-215

#### Textes de loi :

Règlement (UE) n°.../2014 du parlement européen et du conseil relatif aux exigences spécifiques applicables au contrôle légal des comptes des entités d'intérêts public et abrogeant la décision 2005/909/CE de la Commission.

Laura Capéraà  
Kedge Business School, parcours "Audit et expertise"

Directive .../.../UE du parlement européen et du conseil modifiant la directive 2006/43/CE concernant les contrôles légaux des comptes annuels et des comptes consolidés.

Revue de management :

(Article sur Michel Barnier et la réforme de l'audit).

Financial Management

Briefing Business

Sites internet :

Experts-comptables et commissaires aux comptes de France : [www.e-c-f.fr](http://www.e-c-f.fr)

Parlement européen : [www.europarl.europa.eu](http://www.europarl.europa.eu)